



Cahier de mission
Délégation québécoise
7 au 15 Mai 2022

ALÉA'ILLEURS POUR *S'INSPIRER*

Tables des matières

Mot du préfet	3
Mise en contexte au québec	4
Initiatives de la MRC de Coaticook	6
Initiatives porteuses au Québec	15
Objectifs de la mission	22
Délégation québécoise	24
Partenaire français : le CEPRI	29
Itinéraire condensé	31
Itinéraire détaillé et les intervenants français	34
Lundi 9 mai - SMBVAS	36
Lundi 9 mai - Entente Oise-Aisne	40
Mardi 10 mai - Commune Saint-Pierre-des-Corps	42
Mercredi 11 mai - DDTM	45
Jeudi 12 mai - Plan Rhône et la Chambre d'agriculture du Gard	48
Vendredi 13 mai - SMIAGE	52
Portraits des structures politiques françaises	60
Acronymes et glossaire	61

Le présent cahier de mission est destiné aux membres de la délégation et se veut un outil préparatoire à la tenue de la mission.

Mot du préfet

En septembre 2019, la MRC de Coaticook remportait le Prix Inspiration en gestion des risques MMQ au gala de la FQM pour son projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook et la gestion des risques d'inondation. Ce prix, assorti d'un montant de 10 000 \$ à investir en gestion de risque, a ouvert la porte à une opportunité d'innover et de s'inspirer sur les meilleures pratiques d'autres territoires aux prises avec des problématiques d'inondation similaires. C'est pourquoi la MRC de Coaticook a cogné aux portes de la France, qui avec ses actions et dispositifs mis en place en matière de gestion du risque d'inondation, ressort comme un modèle inspirant.

Après deux ans, faute de conflits logistiques, dont une pandémie mondiale, la MRC de Coaticook peut (enfin) visiter ses voisins européens, les Français. Cette mission en France s'inscrit dans le cadre du projet Aléa'illeurs et découle d'une volonté politique de s'inspirer de pratiques d'adaptions aux aléas fluviaux en milieu rural innovantes. Depuis deux ans, des membres de l'équipe de la MRC ont sollicité des partenaires locaux et provinciaux, créé un partenariat avec le Centre européen de Prévention du Risque d'Inondation et construit une mission. C'est en passant par Villers-Écalles, Longueuil-Sainte-Marie, Saint-Pierre-des-Corps, Nîmes et Nice que la délégation québécoise ira à la rencontre d'intervenants du milieu et procèdera à des visites terrain d'initiatives porteuses.

Pour des raisons de santé, je ne pourrai malheureusement pas accompagner la délégation. Bien que je sois attristé de la situation, je souhaite tout de même souligner l'énorme travail des membres de l'équipe de la MRC derrière cette organisation. Et j'aimerais porter à l'attention la collaboration des partenaires locaux et provinciaux qui accompagneront la MRC durant cette aventure. Soulignons d'ailleurs que ce projet a été rendu possible grâce à l'obtention du Prix inspiration MMQ, au financement du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et grâce au volet 3 du Fonds régions et ruralités (FRR) du MAMH.

En tant que préfet, je suis enchanté que la MRC ait eu l'audace d'effectuer un tel projet. Cette initiative vient consolider notre leadership et notre expertise dans l'adaptation aux aléas fluviaux, en plus de nous faire rayonner internationalement.



Bernard Marion
Préfet de la MRC de Coaticook



Mise en contexte au Québec

La prise en compte des enjeux d'inondation et la résilience du territoire face aux aléas fluviaux sont en plein essor au Québec. Les dernières grandes inondations survenues en 2017 et 2019 ont déclenché un important chantier à tous les niveaux : indemnisation des sinistrés, cartographie des zones inondables, gouvernance et réglementation, prévention et aménagement résilient, gestion de risque et communication. Le plan de protection du territoire face aux inondations du Québec annoncé le 3 avril 2020 constitue le document phare de planification de ces changements. La MRC de Coaticook désire participer activement à la mise en œuvre de ce plan.

De plus, le gouvernement du Québec a annoncé le 27 janvier 2021 la mise en branle de la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Les enjeux d'adaptation aux aléas fluviaux en milieu rural doivent nécessairement être pris en compte dans cet exercice. Ainsi, une stratégie d'adaptation du territoire face aux inondations se met en branle au Québec, mais tout reste à faire au niveau de sa mise en œuvre.

PLAN DE PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

Face à l'ampleur des grandes inondations et des changements climatiques, le gouvernement du Québec a pris les choses en main. Le groupe d'action ministériel en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations a reçu le mandat d'élaborer un plan d'action gouvernemental en matière d'aménagement du territoire pour assurer la sécurité des personnes et la protection des biens en zones inondables au Québec.

Afin de trouver des solutions durables et créatives pour mieux protéger nos milieux de vie face aux inondations, le groupe d'action ministériel a collaboré avec le milieu municipal et la communauté scientifique. À la suite de plusieurs mois de recherche et de consultation, de nombreuses recommandations ont été formulées par deux comités consultatifs qui ont été prises en compte dans les travaux du groupe d'action ministériel.

[Le Plan](#) présente 23 mesures, totalisant des investissements de 479 M\$, déclinées selon [quatre axes d'intervention](#).

CARTOGRAPHIER, c'est-à-dire élaborer et diffuser une cartographie selon une méthodologie rigoureuse axée sur la gestion des risques, qui soutient la prise de décision en aménagement du territoire et en prévention des sinistres.

RÉAGIR ET ENCADRER, afin de moderniser les cadres légaux et réglementaires relatifs aux inondations en fonction des connaissances acquises au fil des ans et des réalités qu'imposent les changements climatiques et les caractéristiques de notre territoire.

PLANIFIER ET INTERVENIR, pour améliorer la cohérence des interventions à l'échelle des bassins versants et favoriser la résilience des communautés.

CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER, afin que collectivement, selon nos besoins, nous puissions accéder à une information précise et à jour pour appuyer nos décisions.

RÉGIME SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES INONDABLES

Suivant les crues printanières de 2017 et 2019, la façon de planifier le développement du territoire en zone inondable se devait d'être repensée dans une perspective de gestion des risques. La mise en place d'un nouveau cadre réglementaire est l'une des mesures du Plan.

Dans ce contexte, des travaux ont été entrepris afin de moderniser les lois et normes applicables, en particulier celles relatives aux inondations. Une mise en œuvre en quatre grandes étapes est prévue pour mieux encadrer la gestion des zones inondables, des rives et du littoral.

1. **Modification de la Loi** sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (PL 67);
2. **Remplacement** de la Politique de protection des rives, littoral et plaine inondable (**PPRLPI**) par un **régime transitoire** applicable sur la base de la cartographie ou des cotes existantes (en vigueur depuis le 1er mars 2022);
3. **Modification de l'approche de cartographie des zones inondables** (objectif poursuivi par le projet de cartographie détaillée des zones inondables de l'Estrie dont fait partie la MRC, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke) et **mise en place d'un nouveau cadre réglementaire** basé sur la notion de risque en fonction du niveau d'exposition aux inondations, incluant un mécanisme d'aménagement régional (volontaire) par le biais des plans de gestion des risques liés aux inondations via l'adoption par la MRC d'un règlement régional ;
4. Mise en place d'un **encadrement** spécifique aux **ouvrages de protection** contre les inondations.

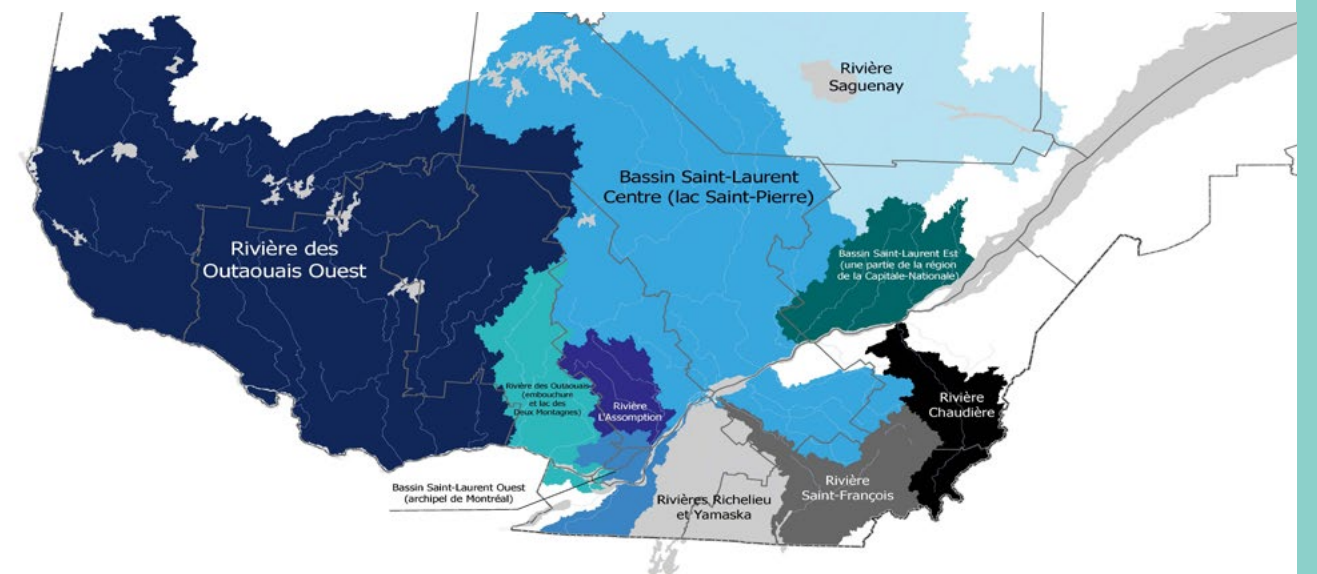
BUREAUX DE PROJET

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est notamment porteur de la mesure 9 qui prévoit la mise en place des [bureaux de projets](#) pour la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle de certains bassins versants.

En ce sens, le MAMH a amorcé la mise en place, à l'automne 2020, de dix bureaux de projets de gestion des zones inondables à l'échelle des bassins versants, qui ont été jugés prioritaires. La MRC de Coaticook fait partie du bureau de projet de la rivière Saint-François

Chaque bureau aura notamment pour mandat de :

- réaliser un portrait des problématiques d'inondations existantes sur le territoire;
- définir un plan d'intervention comprenant des mesures de résilience et d'adaptation s'appuyant sur des analyses et une expertise scientifique
- se concerter avec les parties prenantes touchées par les inondations;
- soutenir le milieu municipal dans la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'intervention.



PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI)

Le PRAFI a pour but d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens face aux inondations dans les milieux bâtis. Il vise aussi à augmenter la résilience des communautés et des écosystèmes devant l'intensification des risques liés aux inondations en raison des changements climatiques. À cet effet, les organismes municipaux peuvent faire des demandes d'aide financière lors de la période des appels de projets à l'un ou l'autre des volets suivants:

- Le **volet-Aménagements résilients** vise à soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients en milieu bâti afin de faire face aux inondations en favorisant la mise en œuvre des mesures les plus porteuses à l'échelle du bassin versant. La priorité sera accordée aux projets facilitant la cohabitation avec l'eau, par opposition aux interventions visant à en limiter la présence par des moyens structurels.
- Le volet-Relocalisation vise à soutenir le milieu municipal dans la réalisation de projets de relocalisation et d'immunisation de bâtiments situés dans les zones à risque élevé d'inondation. Ce volet soutient la confection de plans de relocalisation dans des secteurs vulnérables aux inondations, la mise en œuvre de mesures de relocalisation et d'immunisation de certaines catégories de bâtiments ainsi que les activités d'information et de sensibilisation relatives à la problématique d'inondation ou au contexte de la relocalisation.

Ces programmes d'aide financière administrés par l'équipe PRAFI du MAMH correspondent aux mesures 10 et 11 du Plan. Ils prévoient des investissements pour ces deux volets de 270 millions de dollars et de 75 millions de dollars respectivement.

Initiatives de la de la MRC

Espace de liberté de la rivière Coaticook (2015 à 2018)

PORTEURS

- UQAR
- Université Concordia
- UQTR
- MSP

COLLABORATEURS

- COGESAF
- MRC de Coaticook

TERRITOIRE

Bassin versant de la rivière Coaticook



OBJECTIFS

- Cartographier l'espace de liberté de tronçons fluviaux dont la dynamique menace les collectivités riveraines.
- Identifier les conditions favorables et défavorables à l'application du concept d'espace de liberté dans la gouvernance de l'eau.
- Développer un cadre de référence pour l'intégration de la gestion par espace de liberté dans les politiques municipales.

RÉSULTATS

- Identification de conditions favorables :
 - Combiner les outils réglementaires, incitatifs économiques, planification concertée et sensibilisation
 - Servitudes et incitatifs généreux pour les agriculteurs
 - Dépendance des municipalités aux revenus fonciers
 - Besoin de directives et d'incitatifs gouvernementaux comme au Vermont ou en Europe
- Identifications de conditions défavorables :
 - Perte de superficies cultivées
 - Contraintes pour les propriétaires et diminution possible de la valeur des terrains
 - Migration de la rivière tandis que les limites cadastrales sont fixes
 - Adaptation des infrastructures routières en bordure des cours d'eau
 - Acceptabilité sociale
- Intégration des contraintes naturelles (zone inondable, zone de mobilité et cône alluviaux) au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC (SAAD)

RésAlliance – Démarche d'adaptation aux changements climatiques (2017 à 2019)

PORTEURS

- COGESAF

COLLABORATEURS

- MRC de Coaticook
- Waterville
- Compton
- Coaticook
- Dixville

TERRITOIRE

Bassin versant de la rivière Coaticook

OBJECTIFS

Dresser un portrait et un diagnostic des actifs du bassin versant de la rivière Coaticook exposés aux inondations et élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques afin de réduire la vulnérabilité des communautés face aux changements climatiques. [Consultez le lien Web pour plus de détails.](#)

RÉSULTATS

Identification de pistes de solution à court et moyen/long terme identifiées par les communautés en fonction de leur possibilité d'engagement.

Pistes de solution	Court terme	Moyen et long terme
Poursuivre le travail collaboratif avec les autres municipalités du bassin versant au sujet des inondations et des embâcles	Coaticook, Dixville, Compton et MRC de Coaticook	
Bons comportements en cas d'inondation	Dixville	
Bonnes pratiques gestion durable des eaux pluviales	Compton	
Participer au projet analyse coûts avantage mobilité de la rivière Compton	MRC de Coaticook	
Analyse de risque pour le bassin de rétention	Coaticook	
Apporter des correctifs à des infrastructures vulnérables		Coaticook
Mettre en pratique les plans de mesure d'urgence	Coaticook et Compton	Dixville
Mettre en œuvre des projets de réduction du ruissellement dans les bassins versants en amont d'actifs vulnérables		Dixville et Compton

Analyse coûts-avantages des options d'adaptation aux inondations et aléas fluviaux de la rivière Coaticook à Compton (2018 à 2021)

PORTEURS

- Ouranos
- ROBVG

COLLABORATEURS

- UdeS
- COGESAF
- UPA-Estrie
- MRC de Coaticook
- Compton

TERRITOIRE

Bassin versant de la rivière Coaticook dans la municipalité de Compton

OBJECTIFS

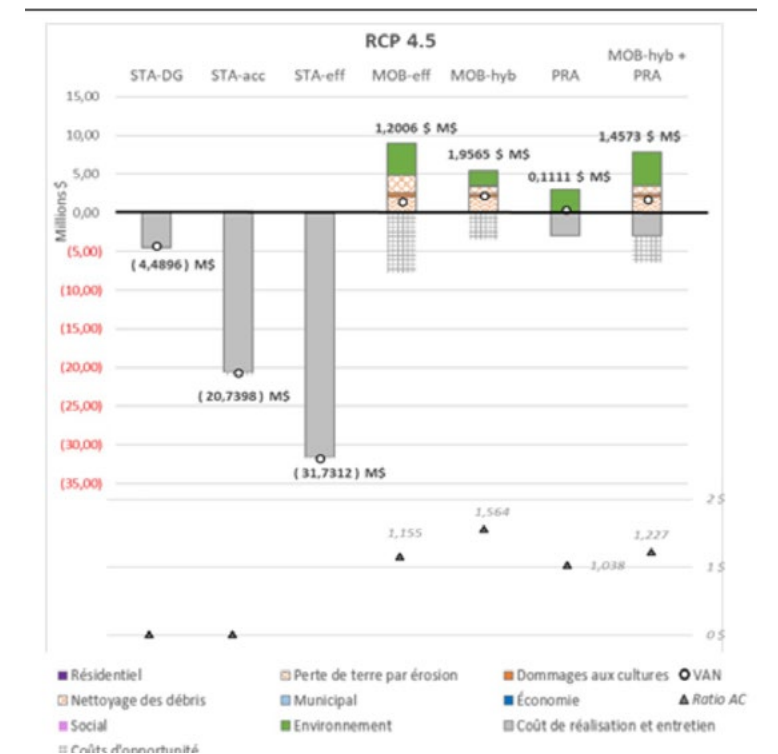
Quantifier les coûts et les avantages de sept scénarios d'adaptation visant à réduire et gérer les risques liés aux inondations et aléas fluviaux de la rivière Coaticook sur le territoire de la municipalité de Compton. [L'étude](#) vise à comparer les scénarios au statu quo (poursuite de l'indemnisation des dommages et stabilisation par enrochement subventionné) dont les coûts sur un horizon de 50 ans sont estimés à 4.9 M\$ et dont la valeur des actifs exposés aux aléas fluviaux est estimée à 12.2 M\$ (dont 67 % de la valeur est associée aux terres agricoles).

RÉSULTATS

Parmi les scénarios étudiés, l'approche de mobilité hybride (renaturation de la zone de mobilité de la rivière, culture pérenne dans la zone inondable, combinée à des pratiques agroenvironnementales résilientes dans le bassin versant) s'avère la plus avantageuse selon l'analyse : elle offre une valeur actualisée nette de 1,9 M\$ sur 50 ans comparativement au scénario de référence.

DÉFIS DE MISE EN OEUVRE

- Comment opérer la transformation d'usage d'un corridor multialéa au bénéfice de la collectivité ?
- Quel est le seuil de tolérance face à l'augmentation anticipée des indemnités collectives des dommages agricoles et comment partager ce fardeau entre les individus et la société ?
- Comment réagir à l'explosion du prix de la terre tout en favorisant l'adaptation ?
- Comment concilier la mise en œuvre avec les lois et règlements protégeant le territoire et les activités agricoles ?



Projet d'action dans les bassins versants des cônes alluviaux prioritaires à Compton (Phase 1 - 2019 à 2021)

PORTEURS

- COGESAF

COLLABORATEURS

- Club agroenvironnementale de l'Estrie
- Sylvio Demers
- UPA-Estrie
- MAPAQ
- MRC de Coaticook
- Compton

TERRITOIRE

Bassin versant des cônes alluviaux prioritaires à Compton

Caractérisation physique et évaluation des mesures de gestion du risque possibles dans les cônes alluviaux prioritaires de Compton (2021 à ...)

PORTEURS

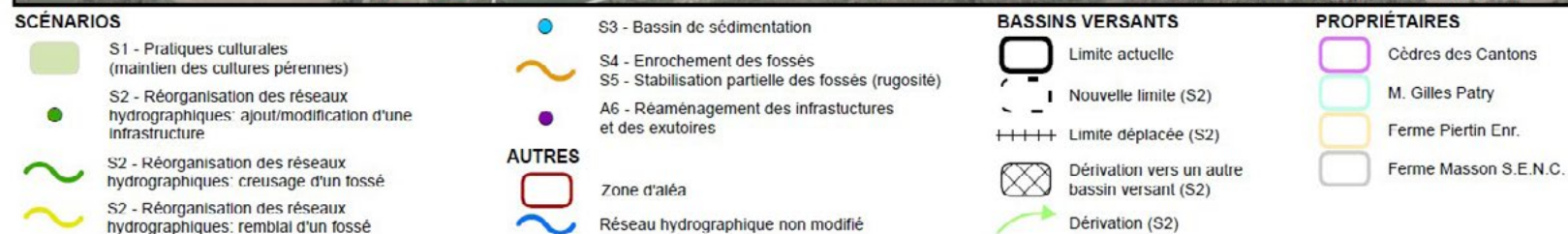
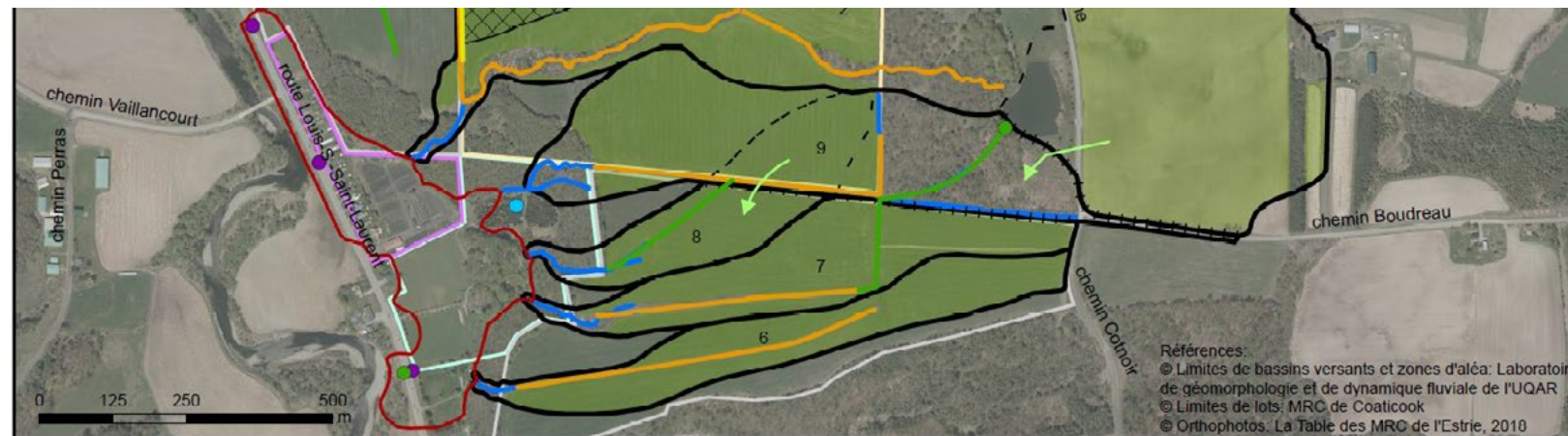
- UdeS
- UQAR
- MSP

COLLABORATEURS

- MELCC
- COGESAF
- UPA-Estrie
- MRC de Coaticook

TERRITOIRE

Bassin versant des cônes alluviaux prioritaires à Compton



OBJECTIFS

La phase 1 du projet consiste à démontrer :

- qu'il existe des solutions applicables en zone agricole pour limiter les dégâts causés par les pluies torrentielles ;
- que les entreprises agricoles ciblées s'engagent à appliquer ces solutions, à la suite des diagnostics et des plans d'action qui seront faits.

RÉSULTATS

Une démarche de priorisation permet de cibler 5 sous-bassins versants situés au sud du chemin Riendeau, en amont des maisons mobiles et de l'entreprise Cèdres des Cantons à Compton. Cinq scénarios d'actions sont identifiés et leur impact sur la réponse hydro-sédimentaire est modélisé. Les quatre producteurs agricoles situés dans ces bassins-versants sont rencontrés afin de présenter les résultats et trois d'entre eux signent un engagement de poursuite dans le projet. La phase 2 visera l'accompagnement et la mise en œuvre des actions.

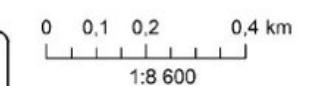
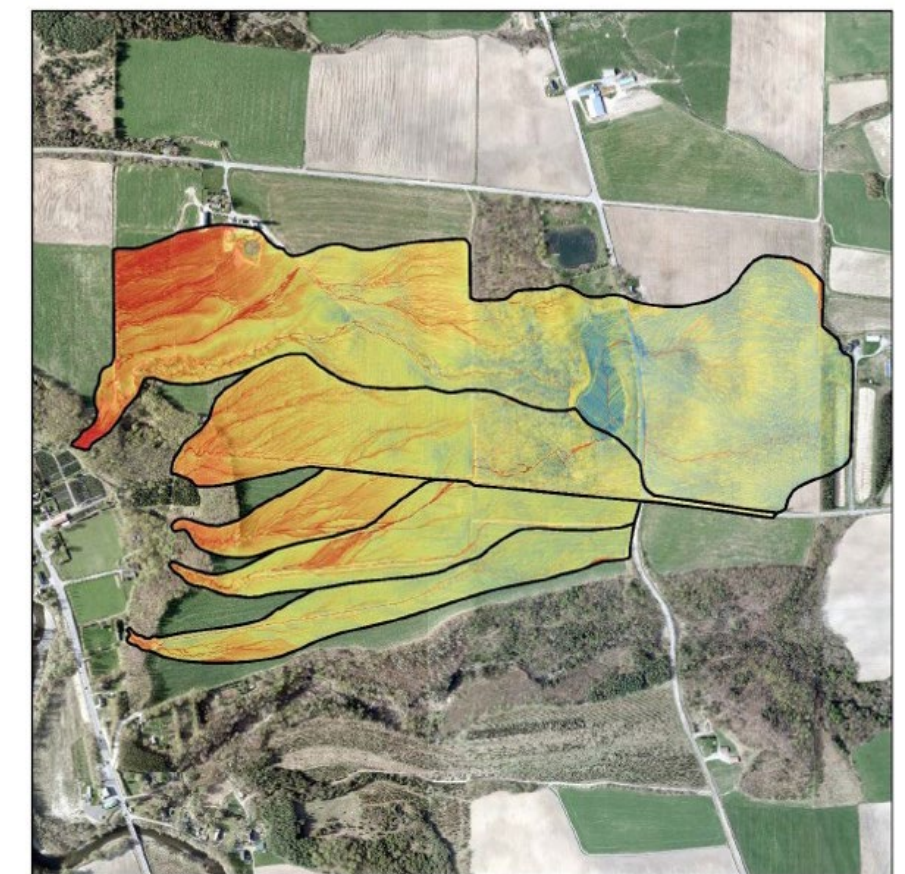
OBJECTIFS

Projet de recherche qui vise à :

- Caractériser la dynamique des cônes alluviaux, autant en définissant leurs intensités (par l'évaluation de la quantité d'eau et par la charge sédimentaire impliquée dans le processus façonnant les cônes), que leur récurrence.
- Proposer des mesures pour mieux gérer l'aléa dans le cône alluvial (à l'aide d'ouvrages de retenue d'eau et de sédiments par exemple) et en amont du cône alluvial (entre autres par l'amélioration du réseau de drainage et des pratiques culturales).

RÉSULTATS

Comme la caractérisation et l'évaluation des mesures ont lieu présentement, il sera possible de constater les résultats aux courant de la prochaine année.



Système de coordonnées:
NAD 1983 CSRS MTM 7
Projection: Transverse Mercator
Datum: North American 1983 CSRS
Unités: Mètres



Dynam'eau : projet de sensibilisation sur la dynamique fluviale en milieu agricole (2019 à 2022)

PORTEURS

- Table de coordination agroalimentaire et forestière des Sources

COLLABORATEURS

- MRC de Coaticook
- MRC des Sources
- UPA-Estrie
- Cégep de Sherbrooke
- Firme Territoires

TERRITOIRE

MRC de Coaticook et MRC des Sources

Projet de cartographie détaillée des zones inondables de l'Estrie (2018 à 2023)

PORTEURS

- MAMH
- MRC de Coaticook
- MRC du Haut-Saint-François
- Ville de Sherbrooke

COLLABORATEURS

- UdeS
- MELCC
- MSP
- COGESAF

TERRITOIRE

MRC de Coaticook, MRC du Haut-Saint-François et ville de Sherbrooke

Introduction à l'hydrogéomorphologie et à la dynamique fluviale en milieu agricole

OBJECTIFS

Sensibiliser les agriculteurs et les intervenants sur les processus liés à l'hydrogéomorphologie et la dynamique fluviale de même que l'impact des interventions anthropiques tel que le dragage ou la stabilisation de rive sur le comportement des cours d'eau.

RÉSULTATS

Offrir une formation adaptée à la clientèle agricole et utiliser une table de démonstration des processus fluviaux (EM2River) afin d'illustrer le contenu. Les formations feront partie de la formation sur la gestion des cours d'eau offerte par l'UPA-Estrie et seront réalisées à travers les MRC de l'Estrie. Produire et diffuser [5 capsules vidéo](#) résumant les éléments de la formation. Organiser une visite terrain au Vermont afin de visiter des initiatives agricoles d'espace de liberté.

OBJECTIFS

Mettre à jour et bonifier la cartographie des principales rivières sur le territoire de la MRC. Cette cartographie combinera une approche hydro-dynamique en milieux urbanisés et une approche hydro-géomorphologique en milieux non-urbanisés. Cette cartographie répondra à la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur lors de l'adoption du cadre de gestion permanent basé sur le risque. [Visionnez la vidéo conçue par l'UDS résumant le projet.](#)

RÉSULTATS

Les résultats finaux sont attendus avec l'adoption du cadre normatif permanent sur les zones inondables du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). La cartographie des zones inondables sera la responsabilité du MELCC. Le projet a contribué à l'instrumentation du bassin versant de la rivière Saint-François permettant d'avoir une meilleure connaissance des niveaux d'eau (90 sondes de niveau d'eau ont été installées). En complément à cette initiative, le MELCC développe une approche de prédiction des débits pour certaines stations hydrométriques, notamment sur la rivière Moe à Compton. Une seconde phase du projet vise à étudier l'effet des glaces et du transport sédimentaire (UdeS et UQAR), notamment sur la rivière Moe à Compton.



Analyse scientifique de la vulnérabilité intégrant l'implication des acteurs locaux et citoyens pour une ville et une communauté plus résiliente (2017 à 2019)

PORTEURS

- Isabelle Thomas
- Alexandre Gagnon
- École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal

COLLABORATEURS

- Ville de Coaticook
- MSP

TERRITOIRE

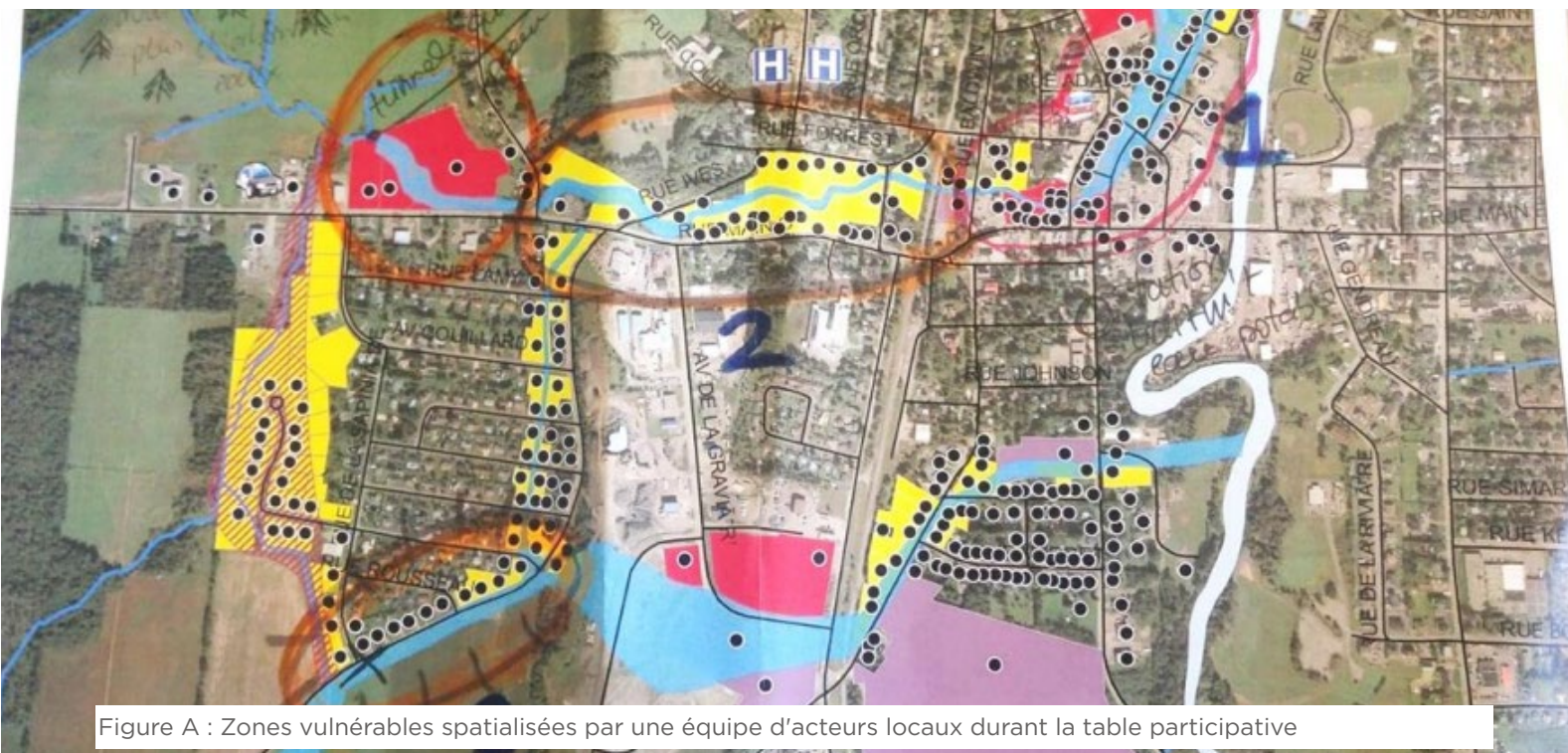
Centre-ville de Coaticook

OBJECTIFS

Cartographier et analyser la vulnérabilité de la population et du territoire à l'aide d'une méthode d'analyse développée en collaboration avec le MSP dans le but d'améliorer la compréhension du risque et cheminer vers une meilleure gestion, adaptation et résilience à Coaticook. [Consultez l'article du projet.](#)

RÉSULTATS

- Meilleure compréhension du risque aux acteurs municipaux.
- Réflexion sur la révision du plan de mesure d'urgence et sur la création d'un plan de sécurité civile consacré entièrement au risque d'inondation.
- Confirmation de l'importance d'un système d'alerte et d'information pour les inondations.



Initiatives porteuses au Québec

Agriclimat (Estrie) (Phase 1 - 2017 à 2020 et Phase 2 - 2021 à 2024)

PORTEURS

- CDAQ

COLLABORATEURS

- UPA-Estrie
- Club agroenvironnemental de l'Estrie
- Ouranos
- IRDA
- ROBVG
- AAC

TERRITOIRE

10 régions dont l'Estrie

OBJECTIFS

Le projet vise à assurer la résilience et la concurrence des fermes du Québec en renforçant leur capacité d'intégrer les perspectives des changements climatiques dans leurs grandes décisions d'affaires, et ce, en assurant le développement durable de l'agriculture.

- Sensibiliser les producteurs et productrices agricoles ainsi que les intervenants du secteur agricole aux enjeux des changements climatiques;
- Permettre aux producteurs et productrices agricoles ainsi qu'aux intervenants de s'approprier les connaissances liées aux scénarios climatiques de leur région;
- Dresser des portraits régionaux, identifier les enjeux, prioriser des mesures d'adaptation;
- Élaborer des plans d'adaptation pour les régions participantes;
- Former des professionnels animateurs actifs dans le projet;
- Créer un outil d'évaluation de la vulnérabilité des fermes aux changements climatiques;
- Transférer l'ensemble des connaissances acquises lors des forums régionaux.

RÉSULTATS

Évolution du climat en Estrie à l'horizon 2050



AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE DE 2,7 °C

2050: 7,4 °C (de 6,3 à 8,4 °C)

Historique (1981-2010): 4,7 °C



AUGMENTATION DES PRÉCIPITATIONS TOTALES ANNUELLES DE 68 MM

2050: 1 237 mm (de 1 181 à 1 348 mm)

Historique: 1 169 mm/an

Le printemps 2050 en Estrie



+540 DEGRÉS - JOURS (DJ) BASE 5 °C

2050: 2 244 DJ (de 1 968 à 2 455 DJ)

Historique: 1 703 DJ



+26 MM DE PLUIE

2050: 285 mm (de 264 à 311 mm)

Historique: 258 mm

L'été 2050 en Estrie



+14 JOURS AVEC UNE TEMPÉRATURE MAXIMALE > 30 °C

2050: 17 jours (de 7 à 27 jours)

Historique: 3 jours



DÉFICIT HYDRIQUE EN AUGMENTATION DE 41 MM

2050: -79 mm (de -16 à -100 mm)

Historique: -38 mm



QUANTITÉ DE PLUIE SIMILAIRE

2050: 354 mm (de 337 à 401 mm)

Historique: 351 mm



PLUIES INTENSES PLUS FRÉQUENTES

D'avantage de cellules orageuses localisées

L'automne 2050 en Estrie



AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE DE 2,7 °C

2050: 9,3 °C (de 7,7 à 10,8 °C)

Historique: 6,6 °C



AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE DE 2,7 °C

2050: 9,3 °C (de 7,7 à 10,8 °C)

Historique: 6,6 °C



QUANTITÉ DE PLUIE SIMILAIRE

2050: 302 mm (de 286 à 345 mm)

Historique: 299 mm

L'hiver 2050 en Estrie



AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE DE 3 °C

2050: -6 °C (de -7,6 à -2,9 °C)

Historique: -9 °C



PRÉCIPITATIONS (PLUIE ET NEIGE)

2050: 288 mm (de 258 à 317 mm)

Historique: 255 mm



-45% DE NEIGE AU SOL AU MAXIMUM

2050: 80 cm (de 1,22 m à 33 cm)

Historique: 1,5 m

LES MESURES D'ADAPTATION COLLECTIVES

PRIORITAIRES EN ESTRIE SONT...

- Maintenir et améliorer la santé des sols;
- Améliorer la gestion de l'eau à l'échelle de la ferme et du bassin versant;
- Améliorer la gestion des boisés et les érablières du territoire;
- Favoriser la capacité d'investir des entreprises pour s'adapter.

LE BILAN DE CES CONNAISSANCES EST

DISPONIBLE POUR L'ESRIE SOUS FORME DE...

- 7 fiches de sensibilisation par type de production
- [Plan d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques](#)

Une phase 2 du projet Agriclimat est en cours et vise à accompagner 36 fermes pilotes au Québec dans l'établissement d'un diagnostic de vulnérabilité de la ferme aux changements climatiques et d'un plan d'action concret. Parmi celles-ci l'Estrie compte trois fermes situées à l'extérieur de la MRC.

Laboratoire vivant - Québec (2020-2023)

PORTEURS

- UPA
- AAC

COLLABORATEURS

- Canards illimités
- Conservation de la Nature Canada
- MELCC
- MFFP
- UPA Montérégie

TERRITOIRE

Trois territoires sont étudiés, soit le bassin versant de la rivière Bois-Blanc, le bassin versant de la rivière du Pot-au-Beurre et une région comprenant de petits bassins versants se déversant directement dans le lac Saint-Pierre, appelée le bassin versant « Rive-Sud du Lac Saint-Pierre »

OBJECTIFS

Le projet vise à encourager la recherche participative appliquée au terrain pour faciliter l'adoption de nouvelles pratiques agricoles innovantes. Parmi les activités de recherche prévues notons les thématiques suivantes :

Aménagement des cours d'eau

L'objectif est de diminuer les dommages associés aux inondations printanières et aux pointes de crue estivales et automnales. Exemples d'activités :

- Favoriser la capacité d'investir des entreprises pour s'adapter
- Évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux à l'échelle régionale;
- Évaluer les besoins réglementaires et politiques.

Bandes riveraines

L'objectif est de minimiser l'érosion des berges et protéger l'intégrité des cours d'eau qui traversent le paysage agricole. Exemples d'activités :

- Produire une caractérisation géographique du paysage agricole dans les trois régions à l'étude;
- Déterminer des sites stratégiques dans les trois régions à l'étude pour implanter des bandes riveraines;
- Mettre à profit l'intelligence artificielle pour adapter les bandes riveraines aux conditions du milieu;
- Évaluer de possibles vocations économiques des bandes riveraines;
- Évaluer l'impact des bandes riveraines sur la qualité de l'eau, la biodiversité (par exemple plantes, oiseaux et insectes) et socio-économique à la ferme (incitatifs et freins à l'adoption).

Études socioéconomiques

L'objectif est de soutenir et comprendre la prise de décision des agriculteurs quant à l'adoption de pratiques de gestion agricole. Exemples d'activités :

- Réaliser des études financières, économiques et sociales à l'échelle des exploitations individuelles et du bassin versant
- Déterminer les coûts, les avantages et les obstacles liés à la mise en œuvre de nouvelles pratiques par les agriculteurs

RÉSULTATS

Notez que le projet En Action pour le Lac Saint-Pierre (2019-2023) est une autre initiative complémentaire au laboratoire vivant, portée par l'UPA, et qui vise à informer et accompagner les producteurs agricoles de ce secteur afin de les encourager à adopter des pratiques culturelles reconnues pour leurs impacts positifs sur l'habitat faunique, la qualité de l'eau et la santé et la conservation des sols. Découvrez [la série Vidéo L'agriculture au Lac Saint-Pierre](#).

Projet Ruisseau Castor

PORTEURS

- ROBVQ
- Comité local de producteurs agricoles

COLLABORATEURS

- MELCC
- MAPAQ
- MFFP
- INRS
- Université Laval
- UQO
- Université Concordia
- UQAR

TERRITOIRE

Bassin versant du ruisseau Castor, MRC Brome-Missisquoi, région de Montérégie.



OBJECTIFS

Rassembler des exploitants agricoles et des experts en agroenvironnement pour le développement et la mise en place de différentes pratiques agroenvironnementales, incluant des mesures de restauration de milieux hydriques, dans le but d'améliorer la santé des écosystèmes aquatiques et terrestres des bassins versants. Cet objectif correspond aux orientations de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.

Les apprentissages réalisés tout au long du projet permettront d'éclairer les différents ministères et organismes concernés par l'agroenvironnement au sujet d'enjeux de natures social, économique, professionnel et technique, de même que sur la gouvernance de l'agroenvironnement au Québec (Alain Rousseau, 2021).

RÉSULTATS

Depuis 2 ans, les producteurs agricoles et les différentes équipes d'experts ont travaillé en co-construction à déterminer des objectifs structurants à moyen et à long terme et à cerner les leviers nécessaires au succès de la gestion intégrée de l'eau en milieu agricole. Des portraits biophysiques et socio-économiques du bassin ont été dressés. Certaines pratiques culturelles ont été adoptées, notamment des cultures de couverture.

DÉFIS DE MISE EN OEUVRE

Les principaux défis de ce projet sont ceux de la gouvernance découlant d'une gestion intégrée par bassin versant et ceux de la pérennisation des mesures agroenvironnementales implantées. Considérant la multitude d'acteurs impliqués dans le projet Castor, les discussions liées aux choix des mesures à implanter et à financer sont relativement ardues. Les objectifs spécifiques du projet (ex. la nature des mesures qui devraient être testées) ainsi que les modes de communication entre les acteurs mériteraient d'être améliorés pour rendre le processus décisionnel plus efficace. D'autre part, l'expérience québécoise en ce qui a trait à l'utilisation d'outils réglementaires permettant d'assurer à long terme le financement et la pérennité de mesures agroenvironnementales est très rudimentaire. Ce constat nuit à l'adoption de certaines mesures par les exploitants agricoles, faute de cas concrets sur lesquels s'appuyer pour prendre leur décision.

Restauration d'un espace de liberté de cours d'eau en milieu agricole

PORTEURS	COLLABORATEURS	TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> Université Concordia 	<ul style="list-style-type: none"> MELCC MAPAQ MFFP UPA Montérégie 	Rivière Petite Pot-au-Beurre, MRC Pierre de Saurel, région de Montérégie

OBJECTIFS

Le projet de recherche proposé consiste à mettre en place un protocole de restauration novateur d'un tronçon de 250 m d'un cours d'eau de tête redressé ainsi que de son espace de liberté (environ 1 ha) en milieu agricole. Un éventail de méthodes de restauration passive et active seront implantées, notamment le retrait des cultures sur l'espace correspondant à l'espace de liberté du cours d'eau ainsi que le redimensionnement d'une traverse agricole. Un suivi scientifique exhaustif du rétablissement des processus hydrogéomorphologiques, de la qualité de l'eau de surface et souterraine et de la biodiversité végétale et faunique (oiseaux migrateurs et poissons) sera effectué.

Ce projet de recherche a pour autre objectif d'analyser les différents outils réglementaires de pérennisation des mesures de restauration : ceux existants (ex. servitude à perpétuité, désignation sur plan en vertu de l'article 13 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, bail emphytéose, contrat (inscrit au registre foncier ou non, propriété superficière, servitude réelle ou personnelle, legs-donation (écologique ou non), vente-achat, fiducie-sociale, etc.)) et ceux potentiels (ex. obligations réelles environnementales) du point de vue très concret d'un producteur agricole. Les questions des méthodes de calcul et de transfert des rétributions financières aux producteurs seront également abordées avec les principaux intéressés.

RÉSULTATS

Le projet débutera officiellement en mai 2022. Cependant, le producteur agricole a déjà procédé au retrait de ses cultures dans l'espace de liberté depuis l'été 2019.

Les analyses qui découleront des suivis scientifiques permettront de développer de nouvelles approches de restauration qui pourront répondre aux besoins de rétablissement de services écologiques en milieu agricole. Les réflexions portant sur les moyens de pérennisation et de financement adéquat pour le projet de recherche en question supporteront aussi le développement éventuel de méthodes d'indemnisation et de mise en œuvre du mécanisme de pérennisation pour les projets de restauration de cours d'eau en milieu agricole au Québec.

DÉFIS DE MISE EN OEUVRE

Les mesures de pérennisation et d'indemnisation pour des mesures de restauration de milieux hydriques en milieu agricole représentent les défis majeurs du projet. Considérant l'absence de cas antérieurs sur lesquels s'appuyer, chacun des outils réglementaires potentiels devra être analysé en regard du cadre normatif des ministères.

Un autre défi de projet est de développer des approches de restauration, de pérennisation et d'indemnisation ayant le potentiel d'être reproductible à large échelle. Ces mesures doivent donc présenter un niveau d'acceptabilité sociale élevé tout en minimisant les coûts d'implantation et de suivi. L'accroissement des services écosystémiques dans les cours d'eau de tête agricole peut bénéficier aux collectivités des bassins versants, à condition que ces mesures de restauration soient appliquées à large échelle.

Système de surveillance opérationnelle des crues Vallée de la rivière du Gouffre

PORTEURS	COLLABORATEURS	TERRITOIRE
<ul style="list-style-type: none"> OBV Charlevoix 	<ul style="list-style-type: none"> ROBVQ Rés-Alliance Ville de Baie-Saint-Paul Municipalité de Saint-Urbain Municipalité de Petite Rivière Saint-François MTQ 	<ul style="list-style-type: none"> MSP MRC Charlevoix UQAC UQAR Bassin versant de la rivière du Gouffre, MRC de Charlevoix

OBJECTIFS

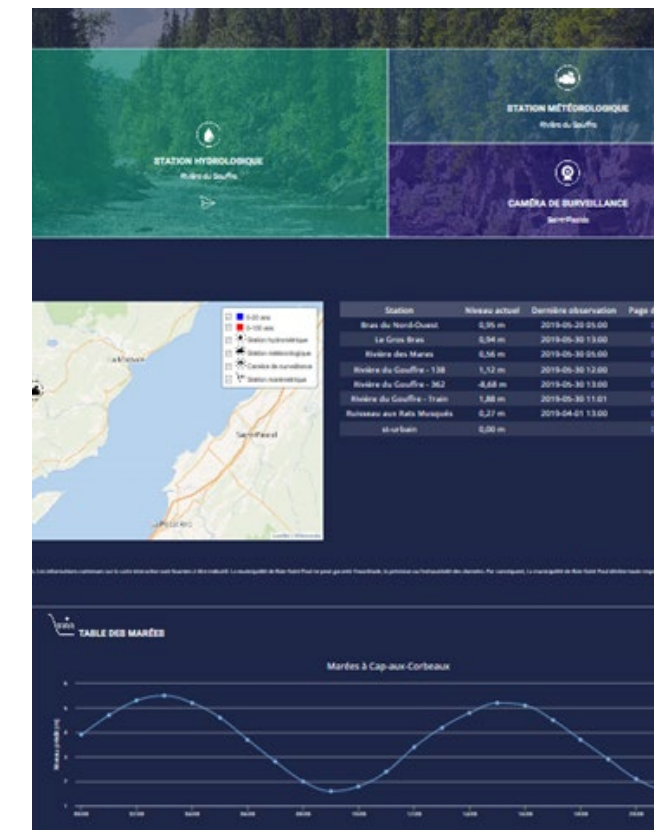
Ce projet consiste à l'implantation d'un réseau de stations hydrométriques sur la rivière du Gouffre et sur certains tributaires, avec l'objectif principal de mieux caractériser l'aléa d'inondation et de coulées torrentielles sur le territoire. Les stations implantées rediffusent en temps réel les niveaux d'eau, ce qui permet une diffusion des données et une surveillance des crues. Les besoins liés à la surveillance des crues sont élevés, avec plus de 25 % de la dette municipale étant due à des épisodes d'inondations ou de coulées torrentielles. Le territoire n'est plus couvert par une station hydrométrique (opérée par le gouvernement du Québec) depuis 1993 et la cartographie des zones inondables est également désuète.

RÉSULTATS

Depuis 2017, 8 stations hydrométriques ont été implantées sur le territoire. Un site web permettant d'accéder aux données de précipitation, de niveaux d'eau et à des caméras de surveillance est accessible gratuitement. La disponibilité des données a permis l'établissement de mécanismes régionaux de surveillance et de préparation pour les situations d'urgence. Des cartes de potentiels d'exposition aux aléas sont générées automatiquement, conférant ainsi un support aux équipes de terrain. Les données recueillies ont également permis de mettre à jour les cartographies de zones inondables ainsi que l'analyse de la trajectoire morphologique et du potentiel torrentiel de certains cours d'eau.

DÉFIS DE MISE EN OEUVRE

Le principal défi de ce projet est la mise en opération du réseau de surveillance, incluant l'installation des instruments de mesures et la configuration du système de gestion de la base de données. Une ressource experte en hydrogéomorphologie ou en hydrologie ainsi qu'une ressource experte en informatique sont requise pour y parvenir.



Délégation québécoise

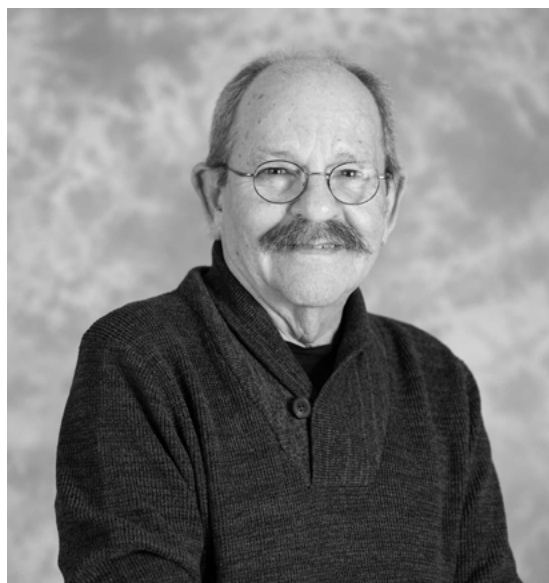


Simon Madore
Préfet suppléant de la MRC, élu responsable des dossiers aménagement et maire de la ville de Coaticook

Conseiller à la ville de Coaticook de 2009 à 2017, monsieur Madore est maire de la ville depuis novembre 2017. Aujourd'hui, il poursuit son deuxième mandat consécutif au sein de la ville centre de la MRC. Il est également propriétaire, depuis 2011, d'une ferme de bovins de boucherie et propriétaire depuis 20 ans d'une entreprise de transport laitier.

Lors de cette mission, monsieur Madore communiquera sur ses expériences et sur les inondations vécues au sein de la ville de Coaticook permettant ainsi des échanges concrets avec les intervenants français en milieu plus urbain. De plus, étant le préfet suppléant de la MRC et maire de la ville centre, M. Madore pourra participer au rayonnement et de la diffusion du mémoire de la mission lors du retour.

Monsieur Madore souhaite prendre connaissance et rapporter les meilleurs pratiques en milieu urbain et en habitation résiliente afin de s'inspirer pour la ville. De plus, étant particulièrement impacté par des inondations urbaines, M. Madore s'intéressera également aux enjeux de sécurité civile entourant les inondations.



Johnny Pizar
Maire de Barnston-Ouest et élu responsable des dossiers cours d'eau à la MRC

Monsieur Pizar s'affaire dans le monde de la politique depuis 2011. Conseiller de 2011 à 2013, il est par la suite élu comme maire de la municipalité de Barnston-Ouest et exerce maintenant son troisième mandat pour la municipalité. Auparavant, monsieur Pizar a oeuvré comme conseiller syndical, au Syndicat Canadien de la fonction publique et a travaillé à la ville de Côte-Saint-Luc sur l'île de Montréal.

Ayant participé étroitement aux projets portés par la MRC en lien avec les aléas fluviaux sur le territoire, M. Pizar possède une bonne connaissance des défis qui entourent les cours d'eau et les enjeux d'inondation dans la MRC. Ce dernier amènera des discussions concrètes sur les réalités de notre territoire. Étant sur le conseil exécutif du COGESAF, M. Pizar sera également en mesure de faire des parallèles entre les différences modes de gouvernance de la gestion de l'eau par bassin versant, entre les structures françaises et québécoises.

Avec cette mission, Monsieur Pizar souhaite s'inspirer des meilleurs pratiques. Au retour, il souhaite que les retombées de ce projet mobilisent la communauté de la MRC autour des enjeux d'inondation, d'adaptation et de résilience face aux inondations et ainsi créer un sentiment de fierté pour la proactivité du territoire.

Jean-Pierre Charuest
Maire de Compton et élu responsable des dossiers agricoles à la MRC

Monsieur Charuest a été élu maire de Compton depuis septembre dernier pour la première fois. Il œuvre toutefois dans le monde politique depuis 2017 à titre de conseiller local à la municipalité de Compton. Monsieur Charuest est d'ailleurs propriétaire d'une érablière depuis 20 ans et a été gestionnaire du Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et agroalimentaire du Canada pendant 27 ans.

Fortement impacté par les inondations au sein de sa municipalité, monsieur Charuest pourra témoigner des réalités des agriculteurs du territoire de la MRC de Coaticook. Étant également président du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) depuis 1 an et initiateur de l'institut bioalimentaire estrien, M. Charuest sera également en mesure de faire un lien avec les acteurs agricoles de tous les horizons (formation, syndicat, chercheur, producteurs).

Monsieur Charuest a pour objectif, lors de cette mission, d'échanger avec les agriculteurs français sur leurs moyens d'adaptation aux inondations et découvrir les pratiques adoptées en terre agricole. Il souhaite d'ailleurs s'inspirer des initiatives au niveau des plantes pérennes.



Dominick Faucher
Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC

Dominick travaille à la MRC de Coaticook depuis plus de 12 ans, dont 9 ans comme directeur général et secrétaire-trésorier. Il coordonne une équipe multidisciplinaire d'une trentaine de personnes, majoritairement des professionnelles, qui œuvre autant en environnement, développement économique, finance, tourisme, prévention incendie qu'en planification du territoire. Auparavant, il a exercé le rôle d'urbaniste suivi de celui de directeur du service d'aménagement toujours à la MRC de Coaticook. Membre en règle de l'ordre des urbanistes du Québec, il compte aussi à son actif un certificat de 2e cycle en gestion de l'environnement.

Il apportera à la délégation sa grande connaissance du monde municipale en ayant travaillé autant dans les petites municipalités que dans les MRC. De plus, sa formation et son intérêt en urbanisme et en environnement contribuera aux discussions.

Dominick souhaite s'inspirer sur d'autres approches et projets afin de soutenir la réalisation d'initiatives sur le territoire de la MRC notamment afin de mettre en œuvre le projet de corridor de liberté de la rivière Coaticook.



Marie-Claude Bernard
Coordinatrice de l'aménagement à la MRC

Marie-Claude est biologiste et possède une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Elle travaille à la MRC de Coaticook depuis plus de 8 ans, dont 3 ans comme aménagiste. Marie-Claude a participé à l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement durable de troisième génération de la MRC sur les aspects liés aux aléas fluviaux, milieux humides, ressources forestières de même qu'à la biodiversité. Elle a coordonné pour la MRC plusieurs projets liés aux aléas fluviaux dont le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook. Elle est impliquée à l'échelle nationale sur plusieurs instances liées aux questions des aléas fluviaux, notamment au sein de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (ARRQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et du comité de pilotage sur la restauration des cours d'eau en milieu agricole au Québec.

Ses connaissances techniques entourant les aléas fluviaux et l'aménagement du territoire seront un atout au projet. Marie-Claude collabore de près ou de loin avec chacun des membres de la délégation et elle sera en mesure de fédérer les intérêts afin de maximiser les retombées pour la MRC.

Marie-Claude veut s'inspirer de projets innovants en gestion du risque d'inondation afin de documenter les leviers à mettre en place et outiller la MRC à poursuivre sa proactivité dans ce domaine.





Amélia Carr
Agente de communication et marketing à la MRC

Native de la région de Coaticook, Amélia a étudié en communication à l'Université de Sherbrooke. Après avoir acquis de l'expérience dans différents domaines, tels que la communication en agence, en événementiel et en entreprise privée, elle œuvre maintenant au sein de la MRC depuis 5 ans. Reconnue pour sa créativité et son sens de l'organisation, elle est d'ailleurs impliquée au sein du comité administratif de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ), ainsi que dans différents comités locaux qui ont à cœur la vitalité de sa région.

Amélia a pour objectif de bien préparer la délégation à la visite en territoire français en offrant les meilleurs outils et informations pour les rencontres prévues. Elle assure l'organisation de l'itinéraire avec l'agence de voyage et la rédaction du cahier de mission avec Marie-Claude. Elle assure d'ailleurs la communication avec chacun des intervenants français et, une fois sur les lieux, elle assure la logistique des rencontres et des déplacements.

Amélia souhaite participer au rayonnement de la délégation de la MRC sur le territoire français lors des échanges sur l'adaptation et la résilience face aux enjeux d'inondations, en outillant bien la délégation



Julie Duquette
Agronome, M.Sc., conseillère en environnement à l'Union des producteurs agricoles – Estrie (UPA)

Julie est agronome depuis 1993. Elle est native de l'Estrie, détentrice d'un baccalauréat en agronomie (1993) et d'une maîtrise en sciences animales (1995). Elle a été conseillère en agroenvironnement pour le Club agroenvironnemental de l'Estrie de 1998 à 2021 et exerce maintenant ses fonctions au sein de l'UPA-Estrie comme conseillère en environnement depuis juin 2021. Elle a d'ailleurs été représentante des conseillers en agroenvironnement, élue au niveau provincial par ses pairs, et les représentait sur divers comités provinciaux. Elle s'implique aussi dans divers projets, notamment en conservation des sols et de l'eau ainsi qu'en phytprotection et a une facilité à vulgariser les principes de l'agriculture durable aux producteurs agricoles de l'Estrie. Elle a aussi été professeure, assistante de recherche, spécialiste en environnement, travailleur autonome et fut impliquée à l'ordre des agronomes de la section Estrie.

Son expertise permettra de bien comprendre la réalité des producteurs agricoles qui seront visités. Elle sera en mesure de relever les pratiques implantées en lien avec les aléas climatiques et verra ce qui serait exportable sur notre territoire.

L'intérêt de Julie est de consulter le point de vue des producteurs Français afin d'y déceler ce qui est désuet et ce qui est gagnant dans leur système de prévention. Sa participation lui permettra de devenir une potentielle partenaire dans l'élaboration d'un modèle Québécois en s'assurant de tenir en compte les éléments qui auront un impact sur les producteurs agricoles de notre région.



Sébastien Trépanier
Coordonnateur aux programmes d'adaptation aux changements climatiques à l'Organisation Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Sébastien a une formation d'aménagiste-urbaniste, spécialisé en aménagements durables. Il agit à titre de professionnel depuis maintenant 7 ans au gouvernement du Québec en mobilité durable et en adaptation aux changements climatiques.

Le MAMH soutient le monde municipal dans la mise en place de mesures afin de prévenir les inondations, notamment par le biais du PRAFI. Sébastien amène alors son expertise et ses connaissances en lien avec le programme qui s'inscrit dans le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie.

Il souhaite connaître le cheminement de réalisation de projets résilients face aux inondations et ainsi identifier les acteurs clés nécessaires, les données recueillies, les analyses effectuées et les principaux enjeux rencontrés.

Jean-Philippe Marchand
Hydrogéomorphologue à l'Université Concordia

Doctorant en géographie à l'Université Concordia, sous la supervision de Dr. Pascale Biron et Dr. Thomas Buffin-Bélanger, Jean-Philippe conçoit un projet de recherche sur les interactions entre les eaux de surface et les eaux souterraines dans des cours d'eau dégradés de basses terres. Il est également instigateur et coordonnateur d'un comité d'experts qui s'intéresse au développement d'un programme de soutien aux projets de restauration de cours d'eau en milieu agricole.

L'expertise de Jean-Philippe sur la dynamique des cours d'eau devrait permettre de bien identifier les fondements techniques des différentes approches de gestion de cours d'eau qui seront présentées lors de la mission. Il est également de son ressort d'aider à analyser le potentiel d'applicabilité des différentes approches au contexte hydrogéomorphologique et socio-économique québécois.

L'intérêt premier du doctorant est de documenter les innovations techniques et les bénéfices écologiques associés à différents modes de gestion des cours d'eau. Il est également primordial d'identifier les leviers et les freins réglementaires, financiers et sociaux qui sont associés à l'implantation de ces modes de gestion.



Catherine Frizzle
Directrice de projets au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versant de la rivière Saint-François (COGESAF)

Biologiste possédant de solides compétences en géomatique, Catherine joue un rôle de coordination pour divers projets au COGESAF en lien avec la documentation, la prévention et la mitigation des inondations. Ses compétences lui permettent d'avoir une approche multidisciplinaire, c'est-à-dire de comprendre à la fois les résultats de modélisation et les besoins de concertation et de mobilisation des acteurs. Les projets sur lesquelles elle travaille sont toujours en partenariats avec les acteurs du milieu, une des caractéristiques des organismes de bassin versant.

Son expertise au sein du COGESAF apportera comme contribution à la mission un bagage d'expériences sur les succès et les défis de la mise en place de projet visant la réduction ou la prise en compte des inondations à l'échelle de son bassin versants, mais également dans d'autres projets québécois.

L'intérêt de Catherine est d'améliorer la capacité des acteurs du milieu, incluant le COGESAF, à prendre en compte les aléas d'inondation. Nous souhaitons être inspirés par les approches que nous visiterons pour mettre à niveau la manière dont les projets sur notre territoire sont élaborés et mis en place. Nous pourrions ainsi renforcer nos capacités comme acteurs clé au sujet des inondations, et mieux accompagner, au besoin, les partenaires du milieu.



NOTES



Thierry Bourdeau
Directeur des bureaux de projets de l'Ouest au MAMH

Diplômé de l'Université Laval en biologie avec concentration en écologie aquatique et océanographie, Thierry a débuté sa carrière au MELCC en 2009. Il a été représentant régional du MELCC et fut impliqué dans différents groupes de travail, notamment le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook. En 2019, il a poursuivi sa carrière au MELCC comme directeur régional adjoint et depuis février 2021, il agit en tant que directeur des bureaux de projets de l'Ouest. Thierry est responsable de cinq bureaux de projets et coordonne, en collaboration avec les intervenants touchés par les inondations, l'ensemble des actions relatives à la mise en œuvre des bureaux de projets en plus d'assurer la réalisation d'un portrait des problématiques d'inondations existantes sur le territoire. Il supervise d'ailleurs les travaux relatifs aux études pour la détermination de la vulnérabilité du territoire et des mesures de résilience et d'adaptation et assure la réalisation de toutes les étapes menant au plan d'intervention.

La Direction de la protection du territoire face aux inondations (DPTI) collaborera et supportera les organismes municipaux concernés dans la mise en œuvre d'actions porteuses sur leur territoire afin de trouver des solutions durables et créatives pour mieux protéger nos milieux de vie face aux inondations. Nous pourrions notamment accompagner dans les choix d'interventions, les exercices de planification et les démarches d'obtention des aides financières et autorisations gouvernementales, ainsi que d'en l'identification des leviers de changement pour la mise en œuvre, et ce, en impliquant les partenaires ministériels concernés. Cette contribution est en cohérence avec les objectifs et la structure de gouvernance du plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI).

Afin d'améliorer la cohérence des interventions à l'échelle des bassins versants et favoriser la résilience des communautés, grâce à ce projet, la DPTI souhaite renforcer le leadership et l'expertise des bureaux de projets en matière de gestion des aléas fluviaux dans le but de mobiliser les parties prenantes et d'identifier des interventions innovantes et porteuses à l'échelle des bassins versants. Dans cette optique de développement des connaissances et en regard de ses responsabilités de soutien à la mise en place de interventions porteuses dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), il est évident que les retombées de la mission seront grandement bénéfiques pour les mandats des bureaux de projets.



Isabelle Thomas
Professeure à l'Université de Montréal

Isabelle Thomas est professeure à l'Université de Montréal et directrice de l'équipe de recherche ARIAction. Elle a fait son doctorat à la Sorbonne, sur la thématique de l'étalement urbain et la restructuration des friches industrielles dans les villes de l'Ohio. Le Prix « Eugène Gallois » a été attribué à son ouvrage : *Maret I*. A l'été 2017, elle a co-dirigé un livre intitulé « La ville résiliente : comment la construire? », paru aux Presses de l'Université de Montréal. Ses réalisations s'arriment à la recherche centrée sur l'urbanisme durable, sur la planification environnementale viable ainsi que sur les enjeux de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques pour construire des communautés résilientes face aux risques naturels et anthropiques. Mme Thomas est associée au Québec à de nombreux projets de recherche où elle a agi en tant que chercheuse ou collaboratrice. Les projets qu'elle développe, en particulier en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, permettent à son équipe de participer au grand chantier actuel lancé par le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations.

L'expertise d'Isabelle concerne tant l'aménagement résilient en zone inondable que les stratégies d'adaptation. Si les projets de recherche de l'équipe ARIAction portent beaucoup sur des contextes urbains, l'implication de l'ensemble des parties prenantes et les réflexions impliquant la solidarité amont-aval sur les territoires tant urbains que ruraux est indispensable. Le partage d'expertise porte autant sur des méthodes de diagnostic, de mise en œuvre de stratégies résilientes que d'outil pour faciliter l'implication des parties prenantes.

Son intérêt est de partager les enjeux et opportunités d'aménagement résilient dans le contexte des inondations. Le CEPRI détient une expertise reconnue et il sera très précieux de pouvoir échanger avec les collègues français. Par ailleurs, le partage d'expérience concernant les démarches et processus de mise en œuvre des projets sera intéressant.

Partenaire français



PRÉSENTATION

Le Centre Européen de Prévention du Risque d'inondation (CEPRI) est une organisation à but non lucratif, créée en 2006, et rassemblant plus d'une centaine de collectivités territoriales françaises particulièrement investies dans la prévention des risques d'inondation, ainsi que plusieurs associations nationales d'élus locaux.

Le CEPRI se situe à l'interface entre l'État et les territoires sur la question de la gestion du risque inondation en France. À ce titre, il participe aux débats et groupes de travail nationaux sur la définition des politiques publiques en matière de prévention des inondations.

Il accompagne également les collectivités territoriales dans la structuration et la mise en œuvre de leur stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations sur leur territoire. Le CEPRI inscrit également son action au niveau international avec l'objectif d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre au sein des autres États en matière de gestion du risque d'inondation.

PARTENAIRE MAJEUR

Durant les 2 dernières années, la MRC de Coaticook et le CEPRI ont travaillé ensemble afin d'organiser des échanges de bonnes pratiques en matière de gestion du risque d'inondation entre les différents territoires.

Les visites de terrain, en compagnie d'un membre du CEPRI, permettront des discussions concrètes entre acteurs québécois et français, sur les mesures mises en œuvre, les difficultés rencontrées, les leviers, les financements, la gouvernance mise en place et sur le caractère reproductible des expériences françaises sur le territoire de la MRC de Coaticook et plus généralement sur le territoire québécois.

À l'automne prochain, la MRC aura la chance d'accueillir sur son territoire, une délégation française comprenant plusieurs membres du CEPRI et des représentants des structures ayant accueillis la délégation en mai 2022.

Membres de la délégation française



Marie-France Beaufls
Présidente du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)

Institutrice de formation, Marie-France Beaufls est une femme politique française, Conseillère générale du canton de Saint-Pierre-des-Corps de 1982 à 2001, sénatrice d'Indre-et-Loire de 2001 à 2017 et maire de Saint-Pierre-des-Corps de 1983 à 2020. Le département de l'Indre-et-Loire et en particulier la ville de Saint-Pierre-des-Corps étant particulièrement exposés aux crues de la Loire et de ses affluents, Marie-France Beaufls s'investit dès les années 90 en faveur de la prévention du risque d'inondation.

Au cours de son mandat de maire, Marie-France Beaufls engage plusieurs projets innovants d'aménagement résilient à l'inondation dans la ville de Saint-Pierre-des-Corps. Elle devient, en 2012, la Présidente du CEPRI, association de collectivités territoriales, à l'interface entre l'Etat et les acteurs locaux, dont le principal objectif est d'accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie de gestion du risque d'inondation. Marie-France Beaufls est également membre de la Commission Mixte Inondation, instance de gouvernance nationale des politiques de gestion du risque d'inondation rassemblant représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales et de la société civile. Elle en assure la co-présidence entre 2016 et 2020.

Le CEPRI a aidé la MRC à l'identification et la mise en relation des acteurs français menant des actions en matière de prévention du risque d'inondation et susceptibles d'accueillir la délégation québécoise, en plus d'assurer l'organisation d'un voyage d'une délégation française au Québec à l'automne 2022.

Madame Beaufls souhaite faire connaître les bonnes pratiques en matière de gestion du risque d'inondation et exporter l'expertise française en la matière. Du même coup, elle souhaite organiser des échanges d'expériences entre acteurs de la gestion du risque d'inondation afin d'améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les politiques publiques tant en France qu'au Québec. Finalement elle souhaite développer Outre-Atlantique le réseau international d'acteurs du CEPRI.



Maud Laurin
Chargée de mission au CEPRI

Diplômée d'un Master professionnel spécialisé dans la Gestion des Risques Naturels, Maud se spécialise par la suite dans la prévention des risques d'inondation. Responsable de l'exploitation des données relatives à la gestion des risques afin d'établir des ERNMT (État des Risques Naturels, Miniers ou Technologiques), elle a ensuite accompagné les collectivités territoriales dans leur démarche de réduction de la vulnérabilité du bâti et dans le domaine de la sensibilisation du public au risque d'inondation. Elle vient de rejoindre l'équipe du CEPRI en 2022 pour prendre en charge l'organisation et l'alimentation de la plateforme "Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)" ainsi que l'animation du réseau PAPI.



Léa Tricoire
Chargée de mission au CEPRI

Léa a obtenu sa licence en géographie 2018 et a poursuivi ses études avec un master en Géographie et Environnement à Lettres Sorbonne Université à Paris. Pendant ces deux années, Léa a fait deux stages de 6 mois, le premier au sein de la Caisse Centrale de Réassurance pour traiter de la prévention des risques naturels et le second à Orléans Métropole sur la mise en place d'une stratégie de mobilisation autour du risque inondation.

Après avoir obtenu son Master, elle a rejoint d'un bureau d'étude privé spécialisé pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité à l'inondation de l'habitat. Léa a ensuite rejoint le CEPRI en décembre 2021 pour traiter, notamment, des problématiques de réduction de la vulnérabilité, de ruissellement, du lien entre monde agricole et le risque inondation, de la gestion de crise et du retour à la normale post catastrophe.



Johan Lamoussière
Chargé de mission au CEPRI et urbaniste

Titulaire d'un Master 2 en Urbanisme et d'un Master 2 en Sociologie obtenus à l'Université de Strasbourg, il a également étudié la psychologie. Ses expériences professionnelles l'ont amené à travailler tant dans le secteur public, auprès de collectivités, que dans le secteur privé, en bureau d'études. À ce titre, il a notamment pu exercer en commune et PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural-regroupement d'intercommunalités) en Alsace dans le cadre d'autorisations du droit des sols ou en EPCI (intercommunalité) dans une mission d'accompagnement au projet de développement territorial local.

Avant de rejoindre le CEPRI, il s'est également investi durant plusieurs années dans la conduite de démarches d'urbanisme de planification (PLU(i)...) auprès de communes des régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Ile de France. Ces différentes approches lui ont permis de cultiver une vision fine du développement local, à la croisée d'un urbanisme prospectif et règlementaire. Il a rejoint l'équipe du CEPRI en 2021 dans l'optique d'accompagner et conseiller les acteurs locaux dans leurs projets de territoires, en articulation avec les enjeux liés au développement durable et au risque inondation, notamment par l'intermédiaire des documents de planification urbaine.

Itinéraire condensé

SAMEDI - 7 MAI	DIMANCHE - 8 MAI	LUNDI - 9 MAI	MARDI - 10 MAI
			7 h Départ en autobus pour Saint-Pierre-des-Corps
		8 h 30 Rencontre SMBVAS au Centre Eau Risque et Territoire	
	10 h Arrivée en France	10 h Visites terrains : Saint Paër et Duclair	
	12 h Départ en autobus pour Barentin		12 h Arrivée à Saint-Pierre-des-Corps
		12 h 30 Départ en autobus pour Longueil-Sainte-Marie	12 h 30 Dîner avec le CEPRI et les architectes
			14 h Présentation en salle des architectes
		15 h Rencontre Entente Oise-Aisne	
16 h Départ de Sherbrooke pour l'aéroport	16 h Arrivée à Barentin		16 h Visite terrain de la commune Saint-Pierre-des-Corps
18 h Arrivée à l'aéroport			
	19 h Souper de la délégation		19 h Souper de la délégation
		20 h Souper avec intervenant de l'Entente Oise-Aisne	
21 h Vol vers la France			
	Hébergement à Barentin	Hébergement à Compiègne	Hébergement à Tours

MERCREDI - 11 MAI	JEUDI - 12 MAI	VENDREDI - 13 MAI	SAMEDI - 14 MAI	DIMANCHE - 15 MAI
6 h Départ pour la gare Saint-Pierre-des-Corps				6 h Départ en autobus pour aéroport
6 h 30 Départ du TGV pour Nîmes				
		8 h 30 Rencontre SMIAGE		
	9 h 30 Rencontre Plan Rhône dans les bureaux de la Chambre d'agriculture		9 h Rencontre post-mortem de la délégation	
12 h Dîner avec la DDTM	12 h 30 Dîner avec la Chambre d'agriculture	12 h 30 Dîner avec le président du Département des Alpes-Maritimes et les intervenants du SMIAGE		12 h 30 Vol de retour
13 h Présentation de la DDTM	14 h Visites terrains à Beaucaire	14 h Visites terrains dans la vallée du Var et la vallée de la Vesubie		
	18 h Départ en autobus pour Nice			18 h Arrivée à Sherbrooke
19 h Souper de la délégation		19 h Souper de la délégation	19 h Souper de la délégation	
	21 h Arrivée à Nice			
Hébergement à Nîmes	Hébergement à Nice	Hébergement à Nice	Hébergement à Nice	

Samedi 7 mai

16 H	Départ de la navette Sherbrooke - Aéroport de Montréal	Tim Hortons 3135 Boulevard de Portland, Sherbrooke
21 H 05	Vol AC870 : Montréal - Pierre Elliott Trudeau à Paris-Charles de Gaulle	Aéroport Pierre Elliot Trudeau Boul. Roméo-Vachon N, Dorval, QC H4Y 1H1

Dimanche 8 mai

9 H 45	Arrivée à Paris	Aéroport Paris-Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, France
12 H 15	Départ de l'aéroport en autobus vers Barentin	Aéroport Paris-Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, France
16 H	Arrivée à Barentin	Hôtel Restaurant Campanile Rouen Nord 37 Bd de Westphalie, 76360 Barentin, France
19 H	Souper de délégation	Hôtel Restaurant Campanile Rouen Nord 37 Bd de Westphalie, 76360 Barentin, France
22 H	Hébergement pour la nuit	Hôtel Restaurant Campanile Rouen Nord 37 Bd de Westphalie, 76360 Barentin, France

NOTES

Itinéraire
détaillé

Lundi 9 mai

8 H 15

Départ de l'autobus vers la rencontre du Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS)

Hôtel Campanile Rouen Nord
37 Bd de Westphalie, 76360 Barentin, France.

8 H 30

Rencontre en salle du SMBVAS

Centre Eau Risque et Territoire
213, Ancienne route de Villers ecalles, 76360 Villers-Écalles, France

Intervenants que l'on rencontre

Élus

- M. Jean François Chemin, président du SMBVAS
- M. Michel Cortinovis, ancien Président du SMBVAS
- M. Jean Delalandre, maire de Duclair

Administration

- Julien Gouvazé, directeur du SMBVAS
- Emma Bidaux, volet culture du risque inondation
- Elena Marques, chargée de mission SAGE
- Solène GAZAIGNES, volet ruissellements
- Albane Guignard-Martin, directrice Syndicat Mixte de la Seine Normande



Ce qu'on va chercher

- Projet de stockage d'eau en milieu agricole et accompagnement des producteurs agricoles pour réduire les risques d'inondation
- Projet lié au risque d'érosion, au transport sédimentaire et à la torrentialité (coulée de boue)
- Aménagement urbain résilient et culture du risque
- Projet de restauration écologique des rivières
- Solutions et stratégies liées au secteur agricole et milieux de vie ruraux

Présentation de l'organisation

À la suite des inondations catastrophiques de la décennie 1990, la Seine-Maritime, en Haute-Normandie, est devenue un département couvert par des Syndicats de Bassins Versants ayant pour

objectif de gérer le risque d'inondation à une échelle permettant une solidarité entre les communes de l'amont et de l'aval du territoire.

Mission

Le SMBVAS, créé en 2001, œuvre à la création d'ouvrages de gestion des inondations ainsi qu'à l'accompagnement des élus, des aménagistes du territoire et des agriculteurs dans la non-aggravation du risque. L'urbanisation résiliente et le développement durable du territoire rural sont

des volets sur lesquels il agit. Il produit d'ailleurs des ouvrages hydrauliques, agit sur la gestion de crise, développe la culture du risque auprès de la population et jusqu'à tout récemment, il exerce la compétence de gestion des milieux aquatiques sur les cours d'eau du territoire.

Le territoire et ses caractéristiques

Le bassin versant de l'Austreberthe est situé dans le département de la Seine-Maritime (Région Normandie), au nord-ouest de Rouen. Regroupant environ 38 000 habitants sur 31 communes, le bassin versant de l'Austreberthe a une superficie de 214 km² entièrement dans le département de la Seine-Maritime.

Plusieurs facteurs expliquent la vulnérabilité du territoire du bassin versant de l'Austreberthe aux inondations tels que les terres limoneuses qui se compactent sous l'effet de la forte pluie favorisant ainsi la création d'un sol très compact qui engendre des écoulements importants.

Lundi 9 mai

La vallée, elle, est fortement urbanisée. Lors des pluies, les écoulements sont à l'origine de coulées boueuses, parfois dévastatrices, ainsi que de débordements de rivière pouvant être rapides et importants. Ces phénomènes sont amplifiés par les ruissellements de type torrentiel, dont la forme circulaire du bassin versant favorise une

concentration rapide et simultanée des eaux dans la rivière.

Enfin, la façon dont l'homme aménage le territoire à une influence sur le risque inondation. Ainsi, entre 1973 et 2015, la moitié des prairies a disparu au profit des cultures et des zones urbanisées.

Mise en contexte de leur réalité

Le territoire connaît des inondations par ruissellement de versants et par débordement de cours d'eau. Des inondations marquantes ont eu lieu en juin 1997, décembre 1999 et mai 2000 amenant de longues périodes de retour par rapport au débit habituel de l'Austreberthe. Les inondations

de mai 2020 comprenant trois crues significatives ont particulièrement marqué la population par la déconstruction de 13 maisons situées en zone de risque majeur et par la mort d'une personne dans la commune de Barentin.



Saint-Paër | Mai 2000

Initiatives porteuses

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La préservation de l'eau et des milieux aquatiques est fondamentale pour l'avenir de leurs territoires. Sensibles à cette cause, les élus des Syndicats des bassins versants Caux-Seine et Austreberthe-Saffimbec ont souhaité mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux (SAGE). Ce document réglementaire à portée locale, est élaboré en concertation et a pour objectif de maintenir ou retrouver une eau de bonne qualité. Il a pour objectif aussi de protéger, réhabiliter et valoriser les zones humides vivantes pour atteindre leur bon état écologique et d'agir sur la prévention du risque et la limitation de l'érosion des sols.

PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'Austreberthe présente un potentiel pour la pêche très intéressante. Cependant, le passé industriel de la vallée a parsemé le cours d'eau d'obstacles avec 45 chutes d'eau artificielles qui empêchent ces poissons de remonter le cours d'eau pour accomplir leur cycle de vie. Ils constituent aussi des obstacles au transit des sédiments, et peuvent aggraver le risque d'inondations.

Ce plan comprend des actions ambitieuses sur le rétablissement de la continuité écologique de l'Austreberthe et du Saffimbec. Il prévoit notamment l'aménagement de la chute du Paulu à Saint-Paër, une priorité écologique de niveau régional.

10 H 15

Saint Paër visite d'un ouvrage structurant et des aménagements d'hydraulique douce.

11 H

Visite du site « Impasse du Glu » site du mémorial des inondations.

11 H 45

Viste de l'œuvre « Amplitude » sur les crues de la Seine.

PRINCIPALES OBSERVATIONS

CONSTATS

12 h 30	Départ de l'autobus vers la rencontre avec l'Entente Oise-Aisne	Quai de la Senne 76480 Duclair, France
15 h	visite de l'ouvrage du site d'écrêtement des crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie d'une capacité de stockage de 15 millions de m ³ d'eau	Parking de la ferme de l'évêché 60700 Pont Sainte Maxence

Intervenants que l'on rencontre

Élu

- Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne

Administration

- Jean Michel Cornet, directeur de l'Entente Oise-Aisne
- Marjorie André, directrice de l'Appui aux territoires
- Virginie Fouilliart, directrice des ouvrages et de l'exploitation
- Thierry Frayon, chargé de mission milieux naturels et maîtrise des ruissellements
- Laurène Deslaurier, responsable des relations publiques



Ce qu'on va chercher

- Ouvrage de stockage d'eau en milieu agricole
- Protocole d'indemnisation pour les producteurs agricoles
- Diagnostic de vulnérabilité
- Projet de restauration écologique des rivières
- Solutions et stratégies liées au secteur agricole et milieux de vie ruraux

Présentation de l'organisation

L'Entente Oise Aisne est un syndicat mixte ouvert de collectivités. Elle est un établissement public territorial de bassin et est administrée par un Comité syndical composé de délégués désignés

par les collectivités membres. Le Bureau, instance réduite, délibère sur certains sujets pour lesquels le Comité syndical lui a donné délégation.

Mission

L'Entente a pour mission de mener une politique de gestion des inondations et de préservation de l'environnement. Elle est compétente sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents et exerce des compétences à la carte sur les problématiques de risques naturels

(inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et coulées de boue) et de qualité des milieux aquatiques. Enfin, elle assure une coordination de l'ensemble des acteurs agissant sur le grand cycle de l'eau et rend des avis sur leurs projets.

Le territoire et ses caractéristiques

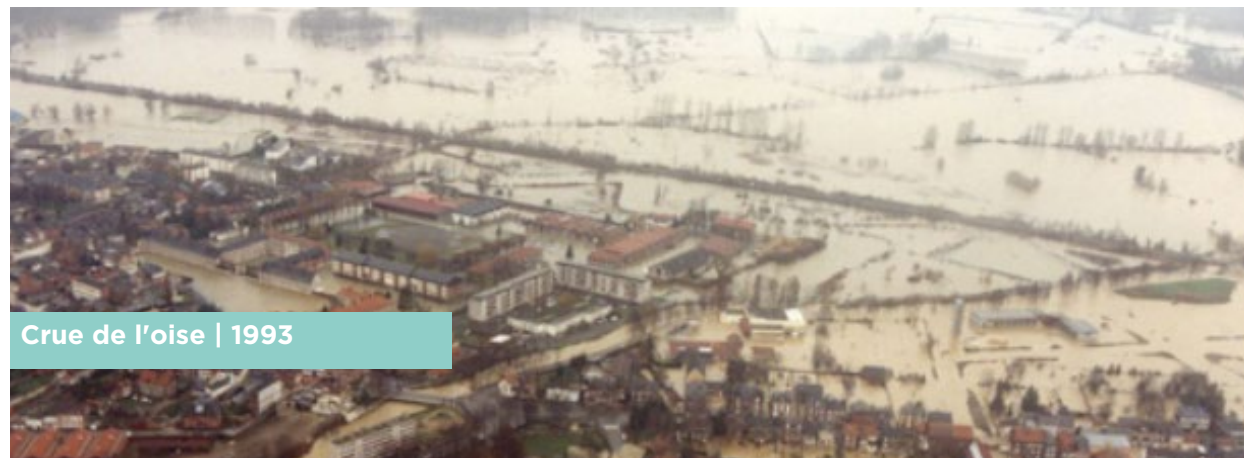
L'entente agit sur un périmètre correspondant au bassin versant de l'Oise qui comprend plus de 9000 km de cours d'eau comprenant 3 régions : Hauts-de-France, Ile-de-France et Grand Est. Sur

le territoire se trouvent 11 départements, dont 4 territoires à risque importants d'inondation (TRI) avec près de 1 980 000 habitants.

Mise en contexte de leur réalité

La crue de décembre 1993 a présenté le débit le plus fort enregistré depuis que les données sont connues (1846). Les deux crues de 1993 et janvier 1995, toutes deux générées par des pluies soutenues d'hiver, représentent des niveaux rencontrés en moyenne 2 à 4 fois par siècle. Ces

dernières ont provoqué des dommages et des pertes économiques évalués à l'époque à plusieurs millions d'euros, en faisant près de 100 000 sinistrés répartis sur 200 communes riveraines de l'Oise et de l'Aisne.



Crue de l'oise | 1993

Le territoire a aussi connu des inondations d'ampleur exceptionnelle durant l'été 2021. Durant cette période, le territoire connaît habituellement des orages intenses, mais courts. Toutefois, lors de juillet 2021, le territoire a connu des pluies intenses sur une longue durée dont les agriculteurs ont été principalement victimes. Le bilan provisoire

mentionne que des cultures ont été totalement détruites et des pâtures sont devenues inutilisables, totalisant 50 000 hectares impactés soit 10 % de la surface agricole du département de l'Aisne et un montant provisoire estimé à plus de 100 millions d'euros.

Initiatives porteuses

PARTENARIAT AVEC LES AGRICULTEURS POUR LA MISE EN PLACE DE ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET DE PROTOCOLE D'INDEMNISATION POUR COMPENSER LES DOMMAGES LIÉS AU STOCKAGE DE L'EAU SUR LES TERRES AGRICOLES

L'Entente Oise-Aisne a été précurseur dans la mise en place de protocole d'indemnisation pour compenser les dommages liés au stockage de l'eau sur les terres agricoles. Dès 2003, au tout début de sa politique de régulation des crues, le principe négocié de compensation a été mis de l'avant. Selon la profession agricole, un sacrifice d'une année sur dix en moyenne serait jugé acceptable. Au-delà de cette fréquence, le maintien des activités agricoles poserait problème. L'Entente Oise-Aisne juge que lorsque les événements d'inondation sont plus fréquents, d'autres outils doivent être mis en place de façon complémentaire à l'échelle du bassin versant tel que des mesures individuelles sur le cadre bâti, la protection de certains secteurs, etc.

DÉMARCHE DU PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE LA VALLÉE DE L'OISE

L'Entente Oise-Aisne a réalisé un [PAPI d'intention \(2019-2022\)](#) comprenant 7 axes stratégiques d'intervention. Les actions des axes Intégration du risque d'inondation dans l'urbanisme et ralentissement des écoulements semblent particulièrement intéressantes. Il s'agit d'un programme de 4 millions d'euros sur 3 ans, dont les actions sont portées par plusieurs partenaires. À terme, cet exercice mène à une stratégie basée sur la résilience de la vallée de l'Oise aux inondations sur le long terme (au-delà de 10 ans).

18 H

Retour à l'hôtel

Hôtel Aiden by Best Western T'Aim
Hôtel 70A Pont Neuf, 60280 Margny-lès-Compiègne, France

20 H

Souper avec les intervenants de l'Entente Oise-Aisne

Bistro du terroir
13 rue Eugène Flocquet, Compiègne

22 H

Retour à l'hôtel

Hôtel Aiden by Best Western T'Aim
Hôtel 70A Pont Neuf, 60280 Margny-lès-Compiègne, France

PRINCIPALES OBSERVATIONS

CONSTATS

Mardi 10 mai

7 H

Départ de l'autobus vers Saint-Pierre-des-Corps

Hôtel Aiden by Best Western T'Aim
Hôtel 70A Pont Neuf, 60280 Margny-lès-Compiègne, France

12 H 30

Dîner avec les intervenants et architectes de la commune de Saint-Pierre-des-Corps

Restaurant Kyriad
Rue Fabienne Landy, Parvis De La Gare Tgv, 37700 Saint-Pierre-des-Corps, France

Intervenants que l'on rencontre

Élue

- Mme Marie-France Beaufile, Présidente du CEPRI

Architectes

- Jean-Yves Barrier, architecte, urbaniste et designer
- Éric Daniel-Lacombe, architecte DPLG et professeur TPCA (HDR)
- Alain Gourdon, architecte et urbaniste
- Philippe Mantondon, architecte et urbaniste



Tours Métropole - Val de Loire

Ce qu'on va chercher

- Aménagement urbain résilient
- Intégration des risques d'inondation dans les outils de planification urbanistique

Présentation de l'organisation

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps (16 000 habitants, au sein d'une agglomération de 300 000 habitants) est très exposée aux crues de la Loire et du Cher en cas de rupture des digues de protection, même si la ville n'a pas connu de crue majeure de la Loire depuis les crues catastrophiques du milieu du XIX^{ème} siècle.

Dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, la Ville et les aménagistes, en concertation

Mise en contexte de leur réalité

D'importantes crues ont eu lieu au 19^e siècle (1856, 1866) de même qu'en 1907. De plus, la ville a été détruite par les bombardements de la seconde guerre mondiale en avril 1944, détruisant les traces laissées par les crues qui auraient permis de maintenir la mémoire de ces crues. N'ayant

avec les habitants, ont développé plusieurs quartiers résilients à l'inondation et plusieurs aménagements adaptés au risque inondation.

Sur un secteur, les logements reposent sur des pilotis avec une partie habitable à l'étage, au-dessus d'un cellier. Le quartier comprend 60 appartements et 16 maisons individuelles reliés par des coursives qui restent au-dessus des eaux et dotés de matériaux isolants de haute performance énergétique.

connu d'évènement d'inondation extrême depuis 150 ans, la perception du risque de la population s'était estompée. Les crues de juin 2016 ont remis en question la vision optimiste des habitats de ce territoire nourri par le sentiment de sécurité que leur procure l'endiguement des cours d'eau.

Mardi 10 mai



Saint-Pierre-des-Corps | 2016

Initiatives porteuses

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Achévé en 2018, le [PLU](#) comprend des orientations d'aménagement intégrant les risques d'inondation aux projets de développement. Des solutions architecturales innovantes ont été mises en place dans des projets touchant le développement résidentiel, les activités économiques et les équipements publics.

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS URBAINS RÉSILIENTS

La ville de Saint-Pierre-des-Corps est l'hôte de plusieurs projets d'aménagements résilients, dont celui du [projet Cour du Petit Pressoir](#), conçu par l'architecte Alain Gourdon, un projet d'habitation alliant mixité (16 maisons individuelles et 60 appartements) et résilience.

Située à proximité, la ville de Romorantin-Lanthenay est l'hôte du [projet de la cité fluviale Matra](#) qui consiste à la métamorphose d'un vaste terrain industriel en friche laissée par l'ancienne usine Matra située en zone inondable. L'aménagement du site a permis de créer un quartier résidentiel incluant de la mixité de même qu'un parc public servant de bassin de rétention en cas de crue. D'ailleurs les crues de 2016 n'ont causé que des dégâts minimes dans ce quartier comparativement aux autres secteurs de la ville.

14 H

Présentation des architectes

Bureaux
3 Avenue de la République, Saint-Pierre-des-Corps 1 Rue Maurice Genest, 37000 Tours, France

16 H

Visite de la commune Saint-Pierre-des-Corps

18 H

Retour à l'hôtel

Hôtel Ibis Tour Centre Gare
1 Rue Maurice Genest, 37000 Tours, France

19 H

Souper de délégation

21 H

Retour à l'hôtel

Hôtel Ibis Tour Centre Gare
1 Rue Maurice Genest, 37000 Tours, France

PRINCIPALES OBSERVATIONS

CONSTATS

Mercredi 11 mai

5 H 30	Départ en taxi vers la Gare de Saint-Pierre-des-Corps	Hôtel Ibis Tour Centre Gare 1 Rue Maurice Genest, 37000 Tours, France
6 H 30	Départ du TGV vers Nîmes	Gare Saint-Pierre-des-Corps 67, rue Fabienne Landy; 37700 Saint-Pierre-des-Corps
11 H 30	Arrivée à la Gare centre de Nîmes	Gare Centre 30000 Nîmes, France
12 H 30	Diner avec les intervenants de la DDTM	Restaurant administratif des bureaux de la DDTM 89 rue Weber 30907 Nîmes, France

Intervenants que l'on rencontre

Adminisatration

- M. Vincent Courtray, chef du service eau et risques à la DDTM
- Mme Charlotte Courbis, adjointe du chef de service
- Mme Marianne Laganier. Cheffe d'unité Prévention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Ce qu'on va chercher

- Grandes lignes de la politique nationale sur les risques d'inondation
- Déclinaison des actions en prévention de risque d'inondation et en gestion de crise menée par le département du Gard
- Outils techniques, réglementaires et financiers de la gestion du risque d'inondation

Présentation de l'organisation

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires, y compris maritimes.

Elle concourt à la connaissance des territoires ainsi qu'à l'établissement des stratégies et des politiques territoriales. Elle s'assure, en outre, de l'accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Elle met en œuvre les orientations relatives au développement et à l'équilibre des territoires tant urbains que ruraux grâce aux politiques agricoles, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, ainsi qu'à la promotion du développement durable.

Enfin, elle a en charge la protection et la gestion de la faune et de la flore sauvages, la chasse, la pêche, mais aussi les eaux, les espaces naturels, forestiers, ruraux et leurs ressources ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Elle participe aussi à leur protection via la prise en compte des risques, nuisances et pollutions. La DDTM porte aussi les enjeux liés au logement, à l'habitat et à la construction et participe à la gestion et au contrôle des aides publiques pour la construction de logement sociaux.

Au sein de la DDTM, la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) met en œuvre plus particulièrement les politiques relatives aux navires, à la navigation, aux gens de mer, aux activités maritimes et à l'environnement marin et à la protection du littoral.

9 H 15

Départ en taxi pour la rencontre du Plan Rhône

Hôtel Ibis Style Nîmes
9 Allée Boissy D'Anglas, 2 Av. du Général Leclerc, 30900 Nîmes, France vers CAG

9 H 30

Rencontre avec les intervenants

Chambre d'agriculture du Gard
1120 Rte de Saint-Gilles, 30932 Nîmes

Intervenants que l'on rencontre

Administration

- Monsieur Poujol, conseiller aux entreprises à la chambre d'agriculture du Gard
- Mme Pauline Busson, chargée de mission Plan Rhône
- Mme Ophélie Berthet, chargée de mission Plan Rhône
- Monsieur Conte responsable de la mission Plan Rhône-Saône, de la DREAL ARA

Plan Rhône



Ce qu'on va chercher

- Diagnostic de vulnérabilité des exploitations agricoles et les actions concrètes d'adaptation de ces entreprises
- Démarche de culture de risque
- Projet de restauration écologique des rivières
- Solutions et stratégies liées au secteur agricole et milieux de vie ruraux

Présentation du plan Rhône

Le Plan Rhône est une stratégie élaborée en 2004 et qui s'échelonne jusqu'à 2025, dont l'objectif est de définir et mettre en œuvre un programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône. Cette stratégie prend en compte l'ensemble

des usages, par le biais de la labellisation et du financement de projets portés par les acteurs de ces territoires (collectivités, associations, entreprises, etc).

Mission

La mission du Plan Rhône est conçue sous trois ambitions, soit de concilier la prévention des risques liés aux inondations et les pressions du développement des activités en zones inondables, de respecter et améliorer le cadre de vie de ses habitants, ainsi que d'assurer un développement économique pérenne.

Le plan s'articule autour de six thématiques : la culture rhodanienne (des habitants du département du Rhône), les inondations, la qualité des eaux, ressource et biodiversité, l'énergie, les transports et le tourisme.



Présentation de la chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture intervient sur le terrain auprès des agriculteurs, des salariés agricoles, des forestiers et des collectivités pour toutes les questions d'intérêt agricole. Ces services sont

proposés dans le cadre de missions de service public, missions d'intérêt général ou de prestations payantes de service individuel

Mission

Les Chambres d'agriculture ont trois missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières

- Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi
- Assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales

Le territoire et ses caractéristiques

Près de 250 000 personnes, réparties sur 194 communes, sont situées dans la vallée inondable par le Rhône (environ l'équivalent de la population de ville de Gatineau). Sur le territoire on peut dénombrer près 160 000 ha inondables, essentiellement agricoles et naturels, environ 150 000 logements concernés, 39 000 entreprises exposées et plus de 1000 bâtiments ou équipements publics exposés, répartis sur une centaine de communes.

la fois une source de drames humains et matériels.

Aménagé depuis plusieurs siècles pour la navigation puis pour la production hydroélectrique, le Rhône a vu sa vallée se métamorphoser avec des bouleversements environnementaux et économiques profonds.

Ces nombreux enjeux des territoires dont le Rhône et la Saône sont les dénominateurs communs ont conduit les acteurs en charge de leur développement à se mobiliser pour construire un projet de développement durable partagé par tous : le Plan Rhône.

Le Rhône constitue une exception parmi les grands cours d'eau français puisqu'il est un fleuve puissant considéré depuis des années comme un axe majeur de circulation et de développement. Mais il est à

Mise en contexte de leur réalité

Les crues de février 1990 sur le Haut-Rhône, puis celles d'octobre 1993 et janvier 1994 en Camargue mais aussi sur la Drôme et l'Ardèche, ont réveillé brutalement la mémoire d'un risque oublié.

ouvrages, dont les ruptures entraînent des dégâts considérables. La crue de décembre 2003 cause le déplacement de 32 000 personnes, les quartiers nord d'Arles restent trois semaines dans l'eau, le village de Comps est inondé sous 4 mètres d'eau pendant plusieurs semaines...S'ajoute à ce lourd bilan un traumatisme social et psychologique réel.

En septembre et novembre 2002, puis en décembre 2003, des crues majeures sur le Rhône aval rappellent de nouveau les limites des protections et révèlent le manque d'entretien des



Vendredi 13 mai

7 h 45

Départ en taxi vers la rencontre du SMIAGE

Hôtel Ibis Styles Nice Centre
3-5 Av. Durante, 06000 Nice, France

8 h 30

Rencontre avec le SMIAGE

CADAM
147 Bd du Mercantour, 06201 Nice, France

Intervenants que l'on rencontre

Élu

- Charles Ange Ginesy, Président du Simage, du Département des Alpes-Maritimes, de la Communauté de communes Alpes d'Azur et de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour

Administration

- Cyril Marro, directeur général des services du SMIAGE et de la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour
- Carole Coda, Directrice Administrative et Financière
- Aurélien Chariter, Directeur Prévision des Risques et Gestion de l'Eau
- Katia Souriguere - Directrice Planification et Gestion des Milieux Aquatiques
- Franck COMPAGNON - Directeur Ingénierie et Travaux



Ce qu'on va chercher

- Système de prévision des risques hydrométéo et mesures d'urgence
- Solutions et stratégies déployées face aux enjeux de mobilité et de cônes alluviaux (coulée de boue)
- Projet de restauration écologique des rivières
- Solutions et stratégies liées au secteur agricole et milieux de vie ruraux

Présentation de l'organisation

Créé en 2017 et labelisé en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en 2018, le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE) apporte

l'expertise technique et opérationnelle nécessaire à la réalisation des projets du grand cycle de l'eau sur le territoire Maralpin, en mutualisant les compétences et les moyens.

mission

Le SMIAGE a plusieurs missions qui ont pour objectif de fournir aux communes de l'ensemble du territoire des outils d'appui à la gestion de crise et d'alerte à la population. Il assure des missions de coordination des acteurs en vue d'une gestion

intégrée et durable de la ressource en eau, de la prévention des inondations, de la préservation des milieux aquatiques, des zones humides, de l'atteinte du bon état écologique et des objectifs de la Directive inondation.

Le territoire et ses caractéristiques

Le périmètre du SMIAGE s'étend sur une superficie de 5 300 km², comprenant 183 communes et près de 1,1 million d'habitants. Il correspond aux bassins versants complets du fleuve Var et de l'ensemble des fleuves côtiers situés dans le département

des Alpes-Maritimes. Il s'étend également sur les départements des Alpes de Haute-Provence et du Var afin de couvrir dans leur intégralité les bassins versants du fleuve Var, de la Siagne et du Riou de l'Argentière.

Vendredi 13 mai

Le territoire du SMIAGE maralpin est en grande partie montagnard et dispose de ressources en eau considérables, grâce à ses cours d'eau de montagne au caractère torrentiel et aux débits

importants mais aussi en raison de l'existence de réserves souterraines. Le territoire du SMIAGE possède d'ailleurs une biodiversité remarquable.

Mise en contexte de leur réalité

Les Alpes-Maritimes ont connu un événement climatique d'une rare violence, lors des inondations d'octobre 2015. Le bilan désastreux de ces inondations a comptabilisé la mort de 20 personnes et plus de 600 millions d'euros de dégâts.

disparus ont été recensés. Les dégâts matériels se chiffrent en milliards d'euros. Des routes entières et des ponts sont à reconstruire et des dizaines d'habitations ont été emportées par la crue. Des chantiers colossaux sont toujours en cours pour reconstruire la vallée et ses accès.

Le territoire a aussi connu récemment, la Tempête Alex, en octobre 2020, où 10 morts et huit



Initiatives porteuses

RESTAURATION DE RIVIÈRES : RIVIÈRE SAUVAGE / RIVIÈRES ROUGES ET L'ESTÉRON

Il s'agit d'un outil de concertation et de mobilisation en vue de la conciliation des usages et de la préservation des milieux, sans réglementation associée. Il permet la reconnaissance de ses richesses paysagères et écologiques et la mobilisation de fonds privés.

LA GESTION DE CRISE

Nos cours d'eau ayant un temps de réponse relativement court notamment pour les bassins côtiers, il est vital de renforcer la prévision et la gestion de crise afin de mieux anticiper et se préparer à d'éventuels événements, pour réduire la vulnérabilité et avoir une meilleure résilience des territoires.

Ce programme vise à :

- Réaliser des études sur la faune, la flore et les usages, afin d'améliorer la connaissance et de mieux préserver l'existant
- Agir sur la préservation des milieux et de la biodiversité
- Sensibiliser et communiquer avec le public à la nécessité de préserver la qualité des milieux
- Acquérir et gérer des données relatives à l'eau afin de développer un réseau de mesures
- Se concerter autour des activités de pleine nature
- Inciter au volontariat pour une démarche citoyenne participative grâce à des chantiers participatifs avec les usagers contribuant à la préservation de la rivière

L'objectif du SMIAGE est de renforcer la prévision des risques grâce à la mise à disposition d'outils complémentaires aux communes, tels que la plateforme Rainpol : une surveillance hydrométéorologique en temps réel, Predict : un outil d'aide à la prise de décision et Gedicom : un outil d'appel en masse des populations. Agir en ce sens suppose d'accepter le risque et de se préparer à réagir en conséquence et ainsi reconsidérer la place du risque dans la société du territoire Maralpin.

12 h 30	Dîner avec les intervenants	CADAM 147 Bd du Mercantour, 06201 Nice, France
14 h	Visite de la vallée du Var	
16 h 30	Visite dans la vallée de la Vésubie, sinistrée par la Tempête Alex	
19 h	Retour au CADAM	CADAM 147 Bd du Mercantour, 06201 Nice, France
19 h 30	Souper de délégation	
21 h 30	Retour à l'hôtel	Hôtel Ibis Styles Nice Centre 3-5 Av. Durante, 06000 Nice, France

PRINCIPALES OBSERVATIONS

CONSTATS

Dimanche 15 mai

6 h	Départ en autobus pour l'aéroport de Nice	Hôtel Ibis Styles Nice Centre 3-5 Av. Durante, 06000 Nice, France
12 h 50	Vol AC879 de Nice à Montréal	Aéroport de Nice Rue Costes et Bellonte, 06206 Nice, France
15 h 20	Arrivée à Montréal	Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau Boulevard Roméo-Vachon N, Dorval, QC
16 h 30	Départ en navette vers Sherbrooke	Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau Boulevard Roméo-Vachon N, Dorval, QC
18 h	Arrivée à Sherbrooke	Tim Hortons 3135 Boulevard de Portland, Sherbrooke



PORTRAIT des structures POLITIQUES FRANÇAISES

L'administration territoriale de la France est assurée par les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales. Voici donc quelques définitions des différentes structures de la politique française pour votre compréhension.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

Une collectivité territoriale est une personne morale de droit public qui bénéficie d'une autonomie administrative en disposant de son propre personnel et de son propre budget. Elle détient des compétences qui lui sont confiées par le législateur (Parlement). Le pouvoir de décision est exercé par délibération au sein d'un conseil élu, les décisions étant ensuite appliquées par les pouvoirs exécutifs locaux.

Il existe trois types de collectivités territoriales : la **commune**, le **département** et la **région**, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale.

COMMUNES

La commune est une collectivité territoriale de proximité. Au 1^{er} janvier 2019 on comptait près de 34 970 communes sur le territoire français. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité : écoles, action sociale, voirie, état civil...

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

La communauté d'agglomération est un EPCI à fiscalité propre, regroupant plusieurs communes dans un ensemble d'au moins 50 000 habitants avec une commune centre d'au moins 15

000 habitants. Celle-ci dispose de quatre compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville) et trois parmi six compétences optionnelles.

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La communauté de communes est un EPCI à fiscalité propre, regroupant des communes, souvent rurales, autour de deux compétences obligatoires, le développement économique et l'aménagement de l'espace communautaire, et d'au moins une parmi six compétences optionnelles.

COMMUNAUTÉS DE MÉTROPOLIS

La métropole est un EPCI à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 400 000 habitants. Celle-ci exerce les mêmes compétences que les Communautés d'agglomération et peut également exercer dans le cadre de conventions, certaines des compétences du Département, de la Région voire de l'Etat.

COMMUNAUTÉS URBAINES

Une communauté urbaine est un EPCI à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants. Celle-ci dispose de compétences relatives au développement et à l'aménagement

économique, social et culturel, à l'aménagement du territoire, à la politique de l'habitat, à la politique de la ville, à la gestion des services d'intérêt collectif, à la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

DÉPARTEMENTS

Le département est géré par un conseil départemental. Le président, exécutif du département prépare et exécute les délibérations du conseil départemental, gère le budget et dirige le personnel. Il y a 101 départements (dont 5 d'outre-mer) en France.

Le Département exerce des compétences liées à la vie quotidienne des habitants : petite enfance, famille, construction et entretien des collèges, construction et entretien des routes départementales, aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées...

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètre de solidarité ».

RÉGIONS

La région est gérée par un conseil régional. Le président, exécutif de la région, prépare et exécute les délibérations du conseil régional, gère le budget et dirige le personnel. La France compte 18 régions (dont

5 en Outre-Mer). Les compétences de la région portent essentiellement sur les transports, la gestion des lycées, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement économique, la gestion des programmes européens...

LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Outre ses services centraux, l'Etat est présent sur l'ensemble du territoire par le biais des services déconcentrés des différents ministères. Ils sont les services qui assurent le relais, sur le plan local, des décisions prises par l'administration centrale et qui gèrent les services de l'État au niveau local.

Les services déconcentrés sont généralement placés sous

l'autorité d'un préfet. Les directions départementales (par exemple : les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) - DDTM) sont dirigées par le préfet de département.

Les directions régionales (par exemple : les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL) sont sous l'autorité du préfet de région, qui est le préfet du département dans lequel se situe le chef-lieu de la région.

Les préfets et sous-préfets sont sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur et sont les représentants personnels de chacun des ministres. En tant que représentant du Gouvernement, ils doivent mettre en œuvre ses décisions en s'appuyant sur les services déconcentrés de chacun des ministères.

SYNDICATS DE COMMUNES

Le syndicat de commune est un EPCI sans fiscalité propre. Il a pour objectif de permettre la gestion d'un service ou plusieurs services sur un périmètre intercommunal. Les compétences mises en commun sont librement choisies par les communes membres.

SYNDICATS MIXTES

Un syndicat mixte car la structure peut associer des collectivités de natures différentes, comme des communes et un département par exemple. La structure peut associer également des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) entre eux.

ACRONYMES ET GLOSSAIRE

AAC (Agriculture et agroalimentaire Canada)

Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadien au moyen d'initiatives qui favorisent l'innovation et la compétitivité.

Agence de l'eau

Chacune des 6 agences de l'Eau est un établissement public du ministère de la transition écologique ayant pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques. La circonscription des agences de l'eau est constituée des communes situées dans les bassins ou groupements de bassins.

CATNAT (Catastrophe naturelle)

Phénomène ou conjonction de

phénomènes dangereux dont les effets sont particulièrement dommageables. Légalement sont considérés comme des catastrophes naturelles les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un aléa naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. La reconnaissance de catastrophe naturelle (arrêté CatNat) est ainsi indépendante du niveau des dommages causés, la notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relevant d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

CDAQ (Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec)

Le CDAQ gère des programmes offrant un soutien financier aux regroupements de producteurs agricoles, leur permettant de réaliser des projets collectifs novateurs.

Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture est un établissement public et le porte-parole des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics : représentants de l'État, collectivités locales, parlementaires

CMI (Commission Mixte Inondation)

La commission mixte inondation (CMI) est une émanation du COPRNM et du CNE et assure la gouvernance nationale en matière de gestion des risques inondation. Au niveau national, la gouvernance mise en place devra

permettre en particulier l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation par laquelle les objectifs de gestion orientant la mise en œuvre de la directive inondation seront fixés. Le mandat de cette commission mixte inondation est de :

- contribuer à la définition des grandes orientations de la politique de gestion des risques d'inondations en France ;
- contribuer à la mise en œuvre des différentes composantes de cette politique dans une démarche concertée ;
- communiquer sur la mise en œuvre de cette politique ;
- proposer l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre de cette politique.

La commission mixte inondation est chargée de préparer les avis éventuels relevant du CNE ou du COPRNM et adressés par ceux-ci au Gouvernement

COPRNM (Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs)

Le conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM) est un lieu de concertation, d'orientation, de conseil et d'arbitrage, composé d'élus, d'experts et professionnels, de représentants de la société civile et des services de l'État. Il est chargé d'émettre des avis et de faire des propositions en matière de prévention des risques naturels, sur les actions et politiques publiques qui concourent à la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et peut également se saisir de sujets d'actualités.

DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

La direction départementale des territoires (et de la mer pour les départements littoraux) met en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durables des territoires à l'échelle des départements.

DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques)

Au sein du Ministère de la Transition écologique, la direction générale qui a pour mission d'identifier et quantifier l'ensemble des risques pour mener les politiques de prévention adaptées.

DICRIM (Document d'Information communal sur les Risques Majeurs.)

Document que la mairie doit élaborer et distribuer à tous les habitants de la commune lorsque celle-ci est couverte par un Plan de prévention des risques. Il contient les informations nécessaires à la gestion de crise en cas d'évènement catastrophique (inondation, chute de bloc, séisme, accident technologique...)

Directive Inondation (DI)

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, l'Union Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dite «directive inondation» (DI). Cette directive a pour objectif de réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Sur son territoire, l'État français a repris les objectifs de cette directive dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE) et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Le district hydrographique est l'échelle de gestion instituée pour la mise en œuvre de la directive inondation, en cohérence avec l'échelle de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

La mise en œuvre de la DI se décompose en plusieurs étapes :

- la réalisation d'un état des lieux : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) à l'échelle de chaque district (22 décembre 2011) ;
- l'identification des territoires à risque important d'inondation (TRI) (22 décembre 2012) ;
- précision du diagnostic : cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation pour ces territoires (22 décembre 2013) ;
- approbation des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) (22 décembre 2015).

DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

Elles sont des services déconcentrés de l'Etat chargées d'élaborer et de mettre en œuvre, à l'échelle des régions, les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables, notamment dans les domaines de la prévention et de l'adaptation aux changements climatiques, de la préservation et de la gestion des ressources.

EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

Syndicat mixte constitué à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau cohérent, la prévention des inondations, ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin)

Syndicat mixte créé « en vue de faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la

restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et ses zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux » (L.213-12 CE).

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

La GEMAPI est une nouvelle compétence obligatoire donnée aux communes ou leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, elle entre en vigueur à compter du 1er janvier 2018. Elle offre la possibilité de permettre en place une nouvelle taxe pour l'exercice de cette compétence. Elle concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

IRDA (Institut de recherche et de développement en agroenvironnement)

Institut de recherche et de développement qui a pour mission de soutenir le développement d'une agriculture durable au Québec en favorisant le recours à l'innovation et aux partenariats.

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec)

Le ministère influence et appuie

l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise.

MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)

Soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

MELCC (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)

Il contribue au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des générations actuelles et futures.

MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs)

Il intervient dans les secteurs d'activité des forêts, de la faune et des parcs, secteurs pour lesquels il assure une gestion durable et en favorise l'apport économique au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

MTQ (Ministère des transports du Québec)

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport

PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations)

Visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation afin d'en réduire les conséquences dommageables sur les territoires, les habitations, les biens et les activités. Contrairement aux dispositifs réglementaires que constituent les PGRI et PPR, le PAPI est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités. Il permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée

à l'échelle du bassin de risque.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation)

Outil majeur de la gestion des inondations, le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est la dernière étape de mise en œuvre de la directive inondation. Il doit fixer les objectifs et dispositions en matière de gestion des risques d'inondation au niveau du district et de ses territoires à risque important d'inondation (TRI) afin de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, les biens dont le patrimoine culturel et l'activité économique. Ces objectifs doivent permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI). Dans un souci d'amélioration continue et d'actualisation des connaissances notamment pour la prise en compte du changement climatique, le PGRI est mis à jour tous les 6 ans.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Document d'urbanisme communal ou intercommunal, le plan local d'urbanisme fixe les règles d'utilisation des sols sur le territoire concerné. Il peut contenir les projets d'urbanisme opérationnel tels que l'aménagement de quartiers existants

ALÉA'ILLEURS
POUR **S'INSPIRER**

Cahier de mission
Mai 2022
